This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000280260

V. B 55.

NOTICE

SUR

HUGUES DE GROOT

(HUGO GROTIUS)

SUIVIE DE

LETTRES INÉDITES

PUBLIÉES PAR

LE VICOMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

PARIS, CHARAVAY FRÈRES, ÉDITEURS

4, RUE DE FURSTENBERG, 4

1884

27813

NOTICE

SUR

HUGUES DE GROOT

(HUGO GROTIUS)

SUIVIE DE

LETTRES INÉDITES

TIRÉ A 150 EXEMPLAIRES NUMÉROTÉS

N° 81

Extrait de la Revue Libérale

NOTICE

SUR

HUGUES DE GROOT

(HUGO GROTIUS)

SUIVIE DE

LETTRES INÉDITES

PUBLIÉES PAR

LE VICOMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

BODLEIAN LIBRARY
17 SEP 84
OXFORD.

PARIS, CHARRAVAY FRÈRES, ÉDITEURS
4, RUE DE FURSTENBERG, 4

1883

27813. d. 1.

TOURS, IMPRIMERIE ROUILLÉ-LADEVÈZE, RUE CHAUDE, 6

La Hollande vient de célébrer par des fêtes — que l'on pourrait presque appeler expiatoires — le troisième centenaire de la naissance d'un de ses plus grands citoyens, injustement condamné par elle, quand il pouvait utilement la servir, à la vie errante de l'exilé. Mais Hugues de Groot, — ou plutôt Hugo Grotius, ainsi qu'on le connaît généralement dans l'histoire politique et littéraire du XVIIe siècle, — n'appartient pas seulement au pays qui l'a vu naître. Par son génie puissant et universel, il fait partie du patrimoine de l'humanité tout entière ; par les fonctions qu'il remplit, son histoire se confond intimement avec celle de la Suède pendant les premières années de la reine Christine ; enfin, par son origine et par le long séjour qu'il fit parmi nous, — et nous pouvons ajouter, par l'affection qu'il portait au pays d'où venaient ses aïeux et par ces mystérieuses affinités qu'une forte race ne perd pas en se transportant dans une autre résidence — par tout cela, Grotius est certainement des nôtres. Aussi peut-il ne pas paraître hors de propos de venir, au moment où nous sommes, rappeler cet homme illustre, mais un peu oublié, sinon dédaigné, à l'attention de nos contemporains. En effet, si tout le monde sait au moins le titre de ses principaux ouvrages, un bien petit nombre, même parmi les lettrés, connaît les circonstances de sa vie publique mêlée cependant à tous les grands événements de son siècle. Et puis, il semble que c'est surtout dans les temps de lutte et de transition critique comme ceux au milieu desquels

nous vivons, qu'il est bon de retremper notre courage dans l'exemple de ces grandes âmes qui surent allier à toutes les qualités aimables de l'homme privé les fortes vertus de l'homme public. A notre époque surmenée où les jours et les nuits suffisent à peine à la besogne d'une vie spécialisée — c'est-à-dire atrophiée par sa spécialisation elle-même — il est sain et réconfortant de passer une heure en compagnie d'un de ces hommes à qui le temps était plus clément et les circonstances plus favorables, qui savaient tout ce que connaissait leur siècle, s'intéressaient à tout ce qui se passait autour d'eux, et trouvaient encore le loisir d'aimer leurs femmes et de s'occuper de leurs enfants, tout en prenant une part active aux plus grandes affaires de leur pays.

I

Hugues de Groot naquit à Delft le jour de Pâques, 10 avril 1583. Sa mère s'appelait Alide Overschie, et son père Jean de Groot. La famille de Groot descendait d'un gentilhomme de Franche-Comté (1) nommé Corneille de Cornets, qui, voyageant dans les Pays-Bas au commencement du XVIe siècle, y avait fait la connaissance de la fille unique d'une des familles les plus distinguées de la Hollande, Ermengarde de Groot; il en devint amoureux, fut agréé et obtint sa main à la condition de se fixer dans le pays et de laisser prendre à ses enfants le nom de Groot. Corneille de Cornets fut le bisaïeul de Hugues. Le père de celui-ci, son oncle Corneille et son grand-père Hugues furent tous des hommes remarquablement instruits et de bons citoyens ayant rempli des fonctions importantes dans la ville de Delft et l'université de Leyde.

Sorti d'une telle race, Hugo Grotius ne pouvait manquer de devenir un homme distingué, et, de fait, il se montra dès son plus jeune âge un véritable enfant prodige. Enchanté de ses dispositions, son père voulut s'occuper lui-même de ses premières études et Grotius nous a laissé, dans plusieurs passages de ses œuvres (2), le témoignage non équivoque de sa reconnaissance pour les soins particuliers qu'il avait reçus de son père. De très bonne heure, il fut envoyé à La Haye, pour étudier sous le ministre Utengobad qui devait devenir fameux lors de la querelle des Gomaristes et des Arminiens. Puis à douze ans, il alla à Leyde où il demeura trois années et où il reçut les leçons de François Junius et du célèbre Joseph Scaliger ; enfin, dès 1597 — il avait à peine quatorze ans — il soutint avec éclat des thèses publiques sur les mathématiques, la philosophie

(1) Une autre branche de cette famille était fixée à Orange, comme nous l'apprend Grotius lui-même (Epist. 264 à Peyresc, p. 91).

(2) *In Natalem patris*, p. 199. — Epist. 490, p. 895, etc.

et la jurisprudence. Une telle précocité ne pouvait être que le résultat d'un travail opiniâtre mis au service d'une vaste intelligence : *Hora ruit*, telle était déjà la devise du jeune savant et il y resta fidèle toute sa vie, se privant de sommeil pour augmenter les heures de labeur quotidien (1). Aussi fit-il bientôt l'étonnement de tous ses contemporains et ses biographes nous ont conservé les témoignages d'admiration que lui donnèrent Isaac Pontanus, Meursius, Jacques Gilot, Barlaeus, Daniel Heinsius, Jean Douza et beaucoup d'autres. Il entretint dès son adolescence une active correspondance avec le président de Thou, regardé alors comme le plus grand homme de son siècle ; ce commerce intime ne cessa qu'à la mort du président, aussi Grotius pouvait-il, en cette triste circonstance, écrire avec vérité : *Amatus summe a summo viro* (2).

Se destinant d'abord au barreau, il plaida sa première cause à Delft, en 1599 ; mais cette carrière qui lui déplaisait, comme il nous l'apprend lui-même (3), l'occupa moins pendant sa première jeunesse que les travaux scientifiques, car nous le voyons donner, en 1598, une nouvelle édition de *Martianus Capella*; en 1599, une traduction latine de la « *Limneurétique* » de Stevin ; en 1600, les « *Phénomènes d'Aratus* » ; en 1608, le « *Livre de la liberté de la mer* » ; en 1610, « *De Antiquitate Reipublicæ Batavæ* », etc. Si nous citons ici ces ouvrages dont la plupart sont complètement oubliés aujourd'hui, c'est qu'ils dénotent chez le jeune de Groot une science à peu près encyclopédique, et d'autant plus surprenante que quelques-uns furent écrits par l'auteur lorsqu'il avait moins de vingt ans. Grotius faisait également des vers, et sans parler d'une quantité de pièces fugitives, écrites en hollandais, en latin, et même en grec, c'est à cette époque qu'il composa trois tragédies latines : « *Adamus exsul*, » « *Christus patiens* » et « *Sophomphaneas* ».

Cependant ces travaux littéraires furent loin d'absorber complètement la jeunesse de Hugues de Groot et un homme de sa valeur ne pouvait manquer d'être mêlé de bonne heure aux affaires publiques de sa patrie.

(1) «..... Sed sæpe tenebras
Furari studiis, et nocte extendere vitam
Monstravit genitor..... »
In natalem patris, p. 199.

(2) Epist. 1581, p. 711.

(3) Epist. 146 du tome II du recueil de Burman, p. 391. — Lettre à Heinsius, du 21 juillet 1603 (Burigny, *Vie de Grotius*, p. 56).

Les Pays-Bas traversaient alors une crise décisive : la lutte avec l'Espagne était arrivée, lors de la naissance de Grotius, au plus extrême degré de violence, et beaucoup de seigneurs, désespérant de pouvoir se soustraire à la formidable tyrannie de Philippe II, cherchaient le moyen de se faire pardonner leur rébellion. Un désastre suprême était réservé aux patriotes l'année même qui suivit la naissance de Groot, et la mort du prince Guillaume d'Orange, assassiné à Delft le 10 juillet 1584, au moment où il allait être proclamé comte de Hollande, sembla porter le dernier coup à la liberté néerlandaise.

Réduits à cette extrémité, les États ne virent de salut que dans la protection d'un prince étranger ; ils s'adressèrent d'abord au roi de France, Henri III, qui ne put accepter leurs offres, empêché par les embarras de la Ligue. La reine d'Angleterre Élisabeth, plus libre et voyant peut-être dans cette intervention amicale un prétexte d'annexion ou de conquête, consentit à donner son aide aux Provinces-Unies ; mais comme elle était en paix avec le roi d'Espagne, elle prit le soin tout à fait comique de publier un manifeste « dans lequel, dit un biographe de Grotius (1), elle prétendait que l'alliance entre les rois d'Angleterre et les souverains des Pays-Bas n'était pas tant entre leurs personnes qu'entre leurs États réciproques, d'où elle concluait que sans violer l'alliance qu'elle avait avec le roi d'Espagne, elle pouvait secourir les peuples des Pays-Bas opprimés par les Espagnols ». On voit que la politique sans scrupules n'est pas d'invention contemporaine chez nos voisins insulaires.

Malheureusement pour Élisabeth, le chef qu'elle choisit au corps d'armée que — moyennant de sérieuses garanties immédiates et de plus grandes espérances — elle envoyait aux Pays-Bas, ne sut pas seconder les vues de sa maîtresse. Le comte de Leicester, en effet, pouvait être un galant cavalier et un amant désirable, mais c'était un médiocre général et un plus mauvais politique. A peine fut-il en possession du titre de capitaine général des Provinces-Unies qu'il dissimula mal son projet de devenir quelque chose de plus soit pour le compte de sa souveraine, soit peut-être aussi pour son compte personnel. Il indisposa ainsi tous les patriotes néerlandais, et ses talents militaires — qui n'étaient pas à la hauteur de son arrogance — l'ayant obligé de retourner en Angleterre pour préparer une nouvelle campagne, il n'eut pas plus tôt quitté le continent que les

(1) Burigny, I, p. 17.

États donnèrent le commandement de leur armée au jeune comte Maurice de Nassau, fils du défunt prince d'Orange et à peine âgé de 18 ans. Leicester, à son retour, trouva donc la place prise, et comme on n'était pas disposé à la lui rendre, et qu'il lui était impossible de la reprendre, il abandonna bientôt définitivement les Provinces-Unies, où il laissa néanmoins le petit corps d'armée anglais sous le commandement du baron de Willougby. Les États — sur la proposition du Grand Pensionnaire Barneveldt — donnèrent alors au comte Maurice le titre de la fonction qu'il remplissait déjà, et le nommèrent capitaine général des Provinces-Unies.

Sur ces entrefaites, une grave nouvelle arriva en Hollande : on y apprit que le roi de France, Henri IV, voulait faire la paix avec l'Espagne. C'était un coup terrible pour les patriotes qui luttaient dans les Pays-Bas contre la formidable puissance de Philippe II, et qui allaient ainsi se trouver exposés seuls aux coups de leur redoutable adversaire. Aussi résolurent-ils de faire les derniers efforts pour empêcher Henri de faire sa paix séparée. Une ambassade à la tête de laquelle étaient placés le comte Justin de Nassau et Barneveldt partit pour la France en 1598. Ce n'est pas ici le lieu de raconter ces négociations qui n'aboutirent point, mais qui laissèrent intacte l'amitié réciproque de Henri IV et de ses anciens alliés néerlandais.

Le jeune Grotius, qui avait grande envie de voir la France — vers laquelle l'attiraient ses traditions de famille et ces affinités de race qui survivent avec le sang, au changement de la patrie elle-même — obtint d'accompagner le Grand Pensionnaire qui lui témoignait depuis longtemps la plus affectueuse amitié. Pendant l'année qu'il passa en France à cette occasion, il se créa de solides relations que la réputation dont il était précédé dans ce pays lui rendit on ne peut plus faciles et agréables ; il eut aussi l'honneur d'être introduit auprès de Henri IV par M. de Buzanval qu'il avait connu ambassadeur en Hollande. Ce prince le présenta à la Cour en l'appelant « le miracle de la Hollande » et lui offrit son portrait suspendu à une chaîne d'or, ce qui enchanta tellement de Groot qu'il fit immédiatement faire son portrait à lui-même, orné du présent royal. Grotius prit à Orléans, pendant ce voyage, le grade de docteur en droit.

A son retour dans sa patrie, le jeune savant fut nommé par les États-Généraux historiographe des Provinces-Unies, au moment même où le roi de France songeait à en faire son biblio-

thécaire, en remplacement de Gosselin, dont la santé débile annonçait la mort prochaine; il s'en fallut donc de bien peu que ce grand homme revînt à son pays d'origine et quittât définitivement les Pays-Bas où un avenir prochain lui préparait d'amères déceptions. Il semble cependant que ses compatriotes voulurent le retenir par tous les honneurs dont ils l'accablèrent à cette période de sa vie. En effet, le poste d'avocat-général du fisc de Hollande et de Zélande étant venu à vaquer en 1607, il fut donné au Grotius, et en 1613, la ville de Rotterdam lui offrit les fonctions de Pensionnaire (1), après la mort de Élie Olden-Barneveldt, frère du Grand Pensionnaire; c'est en cette qualité — et comme successeur désigné du grand Barneveldt, par le choix de Barneveldt lui-même et par les suffrages de l'opinion publique, — qu'il fut chargé d'aller en Angleterre aplanir une difficulté qui s'était élevée avec cette puissance au sujet de la liberté de la pêche dans les mers du Nord.

Déjà, quelques années auparavant (1609), préludant ainsi à ses travaux immortels sur le droit des gens, Grotius avait écrit contre les prétentions exclusives des Portugais et des Espagnols son livre sur la « *Liberté de la mer ou le droit que les Hollandais possèdent de naviguer dans les Indes.* » Il s'agissait cette fois de faire renoncer pacifiquement les Anglais à la prétention qu'ils osaient émettre de pêcher seuls dans l'océan Glacial. Cette négociation n'aboutit pas, car, comme dit le « *Mercure françois* » en la racontant, « qui est le plus fort est le maître de la mer; et telles gens ne prennent jamais pour rendre, tellement qu'il n'en eût d'autre raison. » Quoi qu'il en soit, Grotius réussit du moins à forcer les Anglais à se montrer violents et de mauvaise foi, suprême et insuffisante consolation des faibles en pareille occurrence.

Cet échec ne diminua, du reste, en rien, le crédit dont il jouissait dans sa patrie et les États de Hollande et de Westfrise s'en rapportaient toujours à lui quand ils avaient à prendre quelque décision délicate et embarrassante. Cette situation enviable devait, hélas! bientôt faire place à la persécution la plus injuste, et c'est une querelle religieuse qui, exploitée par un ambitieux avec l'aide des hommes de désordre, fit tomber Grotius du faîte des grandeurs et le transforma tout à coup en accusé, puis en criminel, et enfin en fugitif.

(1) Ce titre s'appliquait au fonctionnaire chargé de représenter aux États une ville ou une province. Quant au Grand Pensionnaire, c'était le premier ministre des États.

II

Depuis le jour où les Pays-Bas — en haine de la catholique et oppressive Espagne — avaient adopté les doctrines de la réforme, la lutte s'était sourdement établie entre les partisans du calvinisme féroce qui constituait le culte officiel, et ceux d'une religion plus douce et plus appropriée aux idées très avancées pour leur époque, des fils de la Néerlande. Là, comme en tout temps et en tout pays, la question s'était posée entre les libéraux et les autoritaires, entre ceux qui voulaient imposer à l'État leur étroit fanatisme et ceux qui désiraient, au contraire, le faire entrer dans la voie du libre arbitre et de la tolérance. Seulement, au XVIe siècle, toute querelle théologique devenait très facilement une querelle politique ; il suffisait pour cela que les circonstances offrissent un terrain favorable à l'ouverture des hostilités ou qu'une personnalité puissante se mît à la tête du mouvement de réaction, et la lutte éclatait acharnée, implacable. Or, les Pays-Bas avaient alors les deux choses réunies, un homme à qui pesait la chape de plomb du calvinisme pur, et une situation intérieure qui se prêtait admirablement à l'attaque et à la résistance.

L'homme, nous avons déjà rencontré son nom dans notre récit de la jeunesse de Grotius, c'était Arminius, célébre professeur de l'université de Leyde. Dès l'année 1608, il enseignait dans sa chaire une doctrine dont le libéralisme relatif peut nous faire sourire aujourd'hui et dont le détail serait insupportable au lecteur moderne, mais qui, sous sa forme réservée en apparence, ne tendait à rien moins qu'à l'émancipation de la volonté humaine et à l'épanouissement du libre arbitre. Or, cette doctrine, bien qu'entourée de toutes sortes de précautions et voilée d'une foule de circonlocutions théologiques, n'était autre chose que la négation pure et simple du rigoureux formalisme qui constituait le calvinisme, tel du moins qu'on le pratiquait

alors dans les Pays-Bas, et dont l'article fondamental était une prédestination fatale qui divisait les hommes en élus et en réprouvés et qui leur refusait le droit et la possibilité d'en appeler par leurs actes personnels, aidés de la grâce divine, de ce jugement prononcé sur eux de toute éternité.

Arminius n'avait pas plus tôt prêché sa doctrine hérétique qu'il trouva un adversaire acharné dans un autre professeur de l'université de Leyde, Gomar, derrière lequel se placèrent immédiatement la plupart des membres du clergé. Ceux-ci comprenaient bien, en effet, qu'ouvrir, en matière de religion, la porte au libre examen, c'était ruiner l'autorité dont ils jouissaient, en qualité de dispensateurs ou d'interprètes — ce qui est tout un — de la faveur ou de la colère divines. Cependant la question aurait pu ne pas sortir du domaine théologique, si cette dissidence, toute religieuse à l'origine, n'avait pas servi de prétexte à une querelle politique, et si les Arminiens n'étaient pas devenus bientôt les libéraux des Provinces-Unies, tandis que les Gomaristes en étaient les conservateurs réactionnaires et intolérants.

La République des Pays-Bas était, dès cette époque, profondément divisée. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, elle avait eu le malheur — moitié par reconnaissance, moitié par nécessité — de remettre le commandement de ses troupes et le soin de sa défense militaire au jeune comte Maurice de Nassau, fils de Guillaume d'Orange, le héros de la première guerre d'indépendance. Le nouveau capitaine général, moins loyal que son père ou plus gâté par la fortune, trouva bientôt gênante la tutelle des États et surtout celle de Barneveldt, Grand Pensionnaire de Hollande, auquel il avait dû son élévation ; ses brillantes campagnes de 1590 à 1604 lui avaient d'ailleurs donné une grande popularité dont il était tenté d'abuser ; cependant, et tant que durèrent les nécessités patriotiques de la lutte pour la vie nationale, la querelle qui devait éclater tôt ou tard entre l'élément civil et bourgeois et la caste aristocratique et militaire demeura suspendue. Mais dès que le Grand Pensionnaire Barneveldt et les États eurent conclu, en 1609, avec l'Espagne une trêve qu'on croyait devoir être suivie peu après de la paix et de la reconnaissance de leur indépendance, Maurice jeta le masque. Il avait essayé de tous les moyens en son pouvoir pour faire avorter cet accord qui allait, en rendant inutiles ses talents militaires, diminuer d'autant, sinon annuler complètement son influence, et n'ayant pas réussi dans ses intrigues, il voua une

haine mortelle aux patriotes qui, plus désintéressés que lui, avaient été l'âme de cette pacification, et il attendit impatiemment une occasion de se venger.

Cette occasion lui fut fournie par la querelle des Arminiens et des Gomaristes. Les premiers étaient défendus par les magistrats et les États particuliers, surtout par ceux de Hollande, de beaucoup les plus importants. C'était, comme nous dirions aujourd'hui, le parti des bourgeois et des civils. Les Gomaristes, au contraire, étaient appuyés par le clergé, par les États généraux et par les gens de guerre ; de plus, ils étaient soutenus par certaines grandes villes, comme Amsterdam, dans lesquelles dominait la populace toujours ignorante, fanatique et disposée à appuyer les mesures violentes. Le stathouder vit tout le parti qu'il pouvait tirer de cette situation ; et sans hésiter il se jeta du côté des Gomaristes. A toutes les époques de l'histoire, les fauteurs de tyrannie ont toujours procédé de la même manière et les exagérations jacobines ont toujours servi de marchepied aux ambitions des princes qui veulent assassiner la liberté.

Les États particuliers ayant décidé, dans leur souveraineté, que pour mettre fin aux émeutes et aux séditions que provoquaient les querelles des Arminiens et des Gomaristes, et pour maintenir tout au moins l'ordre matériel, les villes étaient autorisées à lever des soldats, le prince d'Orange, maître des États généraux, leur fit enjoindre de casser cette milice municipale partout où elle existait, et les villes ayant refusé d'obtempérer à cette injonction qu'elles regardaient avec raison comme attentatoire aux libertés des États particuliers et à leurs propres privilèges, Maurice considéra ce refus comme un acte de rébellion et il entreprit de le punir à la tête des troupes fédérales qui étaient sous son commandement. Il parcourut donc, en 1618, l'Overyssel, la province de Gueldres, celle d'Utrecht et celle de Hollande, entrant de gré ou de force dans les cités, désarmant les milices locales, remplaçant les magistrats municipaux par ses créatures et répandant partout la terreur. Il lui fallait encore autre chose, cependant, et il obtint de décapiter la résistance à ses mesures révolutionnaires en arrêtant le 29 avril de la même année le Grand Pensionnaire Barneveldt et ses deux soutiens les plus respectés et les plus énergiques, Hoogerbetz et Hugues de Groot.

Ce dernier avait pris, en effet, une part active à cette lutte de la légalité contre la force brutale. C'est lui qui, d'accord avec le

Grand Pensionnaire, avait dirigé la résistance des États de Hollande et rédigé l'édit pacificateur qu'ils avaient rendu en 1614. C'est encore lui qui avait été en Angleterre pour obtenir du roi de ce pays et des évêques anglicans des déclarations favorables aux Arminiens. Enfin, quand le conflit avait pris un caractère, sinon plus grave au fond, du moins plus violent dans la forme, c'est encore lui que les États de Hollande avaient vainement député à Amsterdam pour essayer de ramener cette ville à des sentiments plus justes de la situation, puis à Utrecht pour organiser une défense rendue bientôt inutile par la trahison et le manque d'officiers, contre les troupes du coup d'État. On comprend bien qu'il n'en fallait pas tant pour allumer la haine du prétendant et que Grotius devait partager le sort de son ami et de son chef, l'illustre Grand Pensionnaire Barneveldt.

La nécessité de cette arrestation — faite sur l'ordre d'une commission extraordinaire nommée par le prince d'Orange (1), et sans aucune information préalable — fut naturellement l'objet d'essais de justification. On prétendit que Barneveldt et Grotius recevaient, depuis la trêve de 1609, de l'argent des Espagnols pour leur livrer les Provinces-Unies; qu'ils fomentaient des disputes religieuses pour semer la discorde afin d'arriver à rétablir le catholicisme en Hollande ; on essaya de légitimer ainsi non seulement leur incarcération au château de La Haye, mais les rigueurs du secret auquel ils furent soumis.

Ayant ainsi réduit au silence les seules voix qui pouvaient protester contre ses ambitieux desseins, Maurice de Nassau parcourut de nouveau la Hollande déposant les magistrats suspects, obligeant les villes — entre autres Rotterdam, dont Grotius était le Pensionnaire — à recevoir des garnisons dévouées à ses intérêts, chassant les Arminiens des églises qui leur appartenaient, exilant ceux qui lui résistaient et confisquant leurs biens; enfin il convoqua un synode à Dordrecht, le 13 novembre 1618, au nom des États généraux, et les États particuliers de Hollande, qui jusqu'alors s'étaient opposés à cette réunion et l'avaient rendue impossible par leur refus d'y prendre part, consentirent enfin, sous l'impression de la terreur, à s'y faire représenter.

Ce synode fut, bien entendu, une comédie dont toutes les péripéties et le dénouement lui-même n'étaient douteux pour personne. Les quelques Arminiens qui osèrent s'y montrer furent

(1) Maurice de Nassau avait pris ce titre après la mort de son frère Philippe-Guillaume, le 21 février 1618.

censurés, condamnés et maltraités ; et plusieurs d'entre eux ne quittèrent la salle de ce prétendu concile que pour se voir exilés, emprisonnés et ruinés par la confiscation de leurs biens. Le jugement rendu contre eux fut approuvé, le 2 juillet 1619, par les Etats généraux. Il ne restait plus au prince d'Orange triomphant qu'à se venger de ses trois prisonniers ; il n'y manqua pas.

Malgré les protestations qu'eurent encore le courage de faire entendre les États de Hollande et plusieurs villes, notamment Rotterdam, qui se plaignaient avec raison de l'atteinte portée à leurs droits et privilèges de souveraineté par l'arrestation de trois de leurs sujets sur l'ordre des États-Généraux ; malgré leurs réclamations subsidiaires sur la forme de la procédure que l'on voulait employer, soustrayant les accusés à leurs juges naturels pour les livrer à une commission nommée *ad hoc* par les États-Généraux, le prince d'Orange passa outre. Il fit désigner vingt-six commissaires choisis dans les sept provinces et pris parmi les nobles ou les magistrats les plus notoirement hostiles aux prisonniers. Ce serait développer cette étude outre mesure que relater ici toutes les iniquités qui furent entassées dans cette cause mémorable. Le secours qui vint de l'extérieur aux accusés, sous la forme d'une ambassade spéciale envoyée par le roi de France Louis XIII et chargée de demander aux Etats de traiter Barneveldt et ses compagnons avec justice, et d'intercéder au besoin en leur faveur, ne put les sauver d'une sentence arrêtée d'avance.

Le 12 mai 1619, Barneveldt fut condamné à mort ; et, malgré une intervention suprême de l'ambassadeur de France, du Maurier, qui nous a laissé d'intéressants *Mémoires* sur toute cette période d'histoire à laquelle il a pris une part importante, l'exécution eut lieu le lendemain. Quand on annonça au vénérable Grand Pensionnaire qu'il allait mourir, il parut moins touché de son sort que de celui qui était réservé à Grotius et à Hoogerbetz, et qu'il croyait être aussi la peine capitale : « Ce serait dommage, dit-il ; car ils sont en état de rendre encore de grands services à la République. » Il fut conduit sur un échafaud dressé dans la cour du château de La Haye, vis-à-vis de l'appartement du prince d'Orange, qui, dit-on, avait voulu se donner la barbare satisfaction de le voir mourir de ses propres yeux. Le « *Mercure françois* » nous a conservé les dernières paroles de Jean Barneveldt : « Bourgeois, dit-il au moment de se livrer à l'exécuteur, j'ai été toute ma vie votre

compatriote ; croyez que je ne meurs point en traître, mais pour avoir maintenu les droits de la patrie. » La postérité a justement ratifié le témoignage que ce grand citoyen se rendit à lui-même au moment de tomber victime des violences d'un ambitieux sans scrupules que gênait son amour pour la liberté !

C'était maintenant au tour de Grotius : cinq jours après l'exécution de Barneveldt, dont l'échafaud n'était pas encore démonté, il comparaissait devant les mêmes juges. Il protesta en vain contre la violence faite à sa qualité de Hollandais qui le rendait seulement justiciable des tribunaux de Hollande et non de juges désignés par les États-Généraux ; il invoqua sans succès son inviolabilité de député et de Pensionnaire de Rotterdam qui rendait sa personne sacrée pendant la tenue des États ; tout fut inutile et le jugement fut prononcé le 18 mai 1619.

Ce jugement — si l'on peut appeler ainsi un document hypocrite qui s'appuyait sur de soi-disant aveux qui n'avaient jamais été faits, et sur des actes au sujet desquels les inculpés n'avaient même pas été interrogés, — ce jugement condamnait Grotius et Hoogerbertz à la prison perpétuelle ; c'était la peine du crime de lèse-Majesté, et ce crime n'avait pas été visé dans les motifs de la sentence !

Le 6 juin 1619, de Groot fut transféré dans la forteresse de Louvestein, près de Gorcum (aujourd'hui Gorinchen) en Sud-Hollande, et sa femme eut la permission de s'y enfermer avec lui. Le dévouement de cette compagne digne de lui, dont le courage ne faillit jamais à son mari dans les plus mauvais jours, rendit à Grotius sa prison supportable ; et il employa même les loisirs forcés de sa captivité à des travaux littéraires et scientifiques dont plusieurs se retrouvent dans ses œuvres imprimées.

Cependant le temps — *il tempo galantuomo*, comme l'appellent les Italiens — avait peu à peu apporté quelque tempérament à la rigueur des premiers jours ; et, malgré l'acharnement de ses ennemis, la surveillance du prisonnier s'était, sinon relâchée, du moins adoucie. Ainsi l'on avait permis à sa femme de sortir deux fois par semaine de la forteresse, de plus, il pouvait emprunter à ses amis, ou à sa propre bibliothèque dont l'usage lui avait été rendu, des livres qu'il recevait dans un grand coffre servant en même temps au transport de son linge, qu'on envoyait blanchir chaque semaine à Gorcum. Ce détail vulgaire devint l'instrument de la délivrance de Grotius. Les gardiens

furent d'abord très exacts à visiter le coffre à l'entrée et à la sortie ; puis enfin, n'y trouvant jamais que des livres et du linge, ils renoncèrent à cette fastidieuse besogne et le laissèrent circuler librement. C'était ce qu'attendait la noble épouse du prisonnier qui, avec cette longue prévoyance et cette patience intelligente des femmes qui aiment, — avait imaginé cette allée et venue de caisse afin de pouvoir en tirer parti pour l'évasion de son mari.

Un jour donc, — c'était le 22 mars 1621 et il y avait plus de dix-huit mois que Grotius était enfermé à Louvestein, — comme le commandant de la forteresse était parti pour une absence qui devait durer toute la journée, Madame de Groot alla rendre visite à la commandante et lui dit qu'elle voudrait bien renvoyer un coffre plein de livres, prétendant que son mari se rendait malade à force de travail et qu'elle voulait profiter de ce qu'il avait été obligé de s'aliter, pour lui enlever au moins en partie les documents dont il abusait au grand détriment de sa santé. La femme du commandant donna son autorisation. Grotius se mit donc dans le coffre, où des trous avaient été percés auparavant pour lui permettre de respirer ; puis deux soldats entrèrent dans sa chambre et l'emportèrent; on prétend que l'un des deux hommes trouvant le coffre plus lourd qu'à l'ordinaire, voulut l'ouvrir et alla même chez la femme du commandant pour lui faire part de ses soupçons. Mais celle-ci négligeant cet avis, soit par laisser-aller, soit peut-être parce qu'elle se doutait de ce qui en était, et se sentait touchée dans son cœur de femme miséricordieuse, de cette grande infortune si noblement supportée, défendit au soudard de rien faire d'insolite et lui ordonna de porter la caisse, comme à l'ordinaire, à la barque qui l'attendait sur le fleuve. Une servante fidèle accompagnait Grotius, sa femme étant restée dans la forteresse pour détourner les soupçons. Lorsqu'il eut été déposé en sûreté chez son ami David Dazelaër, à Gorcum, de Groot sortit de sa cachette, prit un habit de maçon, une règle et une truelle à la main, et alla par une porte de derrière s'embarquer sur un bateau qui le fit aborder à la rive du Brabant; là il loua une voiture qui le mena sans encombre à Anvers, où il resta caché quelques jours chez Nicolas Grevincovïus, ancien ministre arminien à Amsterdam ; puis il partit, avec son frère Guillaume, sous un déguisement, pour Paris, où les appelait l'amitié des hommes les plus recommandables et des savants les plus illustres de ce temps, et

où il avait l'assurance de trouver auprès du roi Louis XIII une protection efficace.

Cependant, on peut s'imaginer le dépit et la colère des geôliers, quand ils s'aperçurent que, suivant l'expression d'un biographe « *l'oiseau était déniché* ». Ils essayèrent de faire payer cher à Madame de Groot son dévouement à son mari, et ils l'enfermèrent étroitement. Mais cette femme courageuse ne s'abandonna pas plus qu'elle n'avait abandonné son époux; dès le 5 avril 1621, elle présenta une énergique requête aux États-généraux pour demander sa mise en liberté immédiate; et le prince Maurice de Nassau ayant eu le bon goût de ne pas se venger de sa déconvenue sur une femme qui n'avait fait que son devoir, elle quitta Louvestein le surlendemain. Elle se retira d'abord dans sa famille, et ce ne fut qu'au mois d'octobre suivant qu'elle rejoignit son époux à Paris. « J"ai placé ma confiance dans ma patrie », écrivait de Groot quelque temps après (1), « je l'ai trouvée dans mon épouse. Tandis que je luttais pour la liberté publique, j'ai perdu la mienne : ma femme a payé ma liberté de la sienne propre..... Quant à moi, comprenant de quelle épouse je m'éloignais en fuyant, je supportais si péniblement son absence, que s'il avait fallu en être privé plus longtemps, je me serais volontairement réintégré dans ma prison pour la rejoindre..... » Cet honnête homme ne pouvait faire en moins de mots un plus bel éloge de celle qui fut, au sens le plus noble et le plus complet de cette expression, la compagne de sa bonne et de sa mauvaise fortune.

(1) Épist. 164, p. 62.

III

La persécution dont de Groot avait été la victime dans sa patrie ne devait pas cesser dans le lieu d'asile qu'il s'était choisi. Bien qu'il ne perdît aucune occasion d'être utile aux Provinces-Unies et qu'il mît publiquement à leur service toute l'influence et les puissantes amitiés dont il disposait en France, les ambassadeurs des États-généraux ne cessaient de lui nuire en le calomniant auprès du roi et des ministres. Ils essayaient même de le déconsidérer en faisant courir le bruit qu'il avait demandé sa grâce au prince d'Orange, et que ce n'était qu'à cette condition qu'il avait été bien accueilli par le roi. Le grand cœur de Groot fut plus sensible à cette infamie qu'à toutes les autres et il en parle avec amertume dans une lettre qu'il adressa à du Maurier, ambassadeur de France en Hollande, à la date du 3 juin 1621 : « On répand contre moi, dit-il, un atroce mensonge qui me fait un extrême chagrin : on prétend que libre, j'ai demandé ma grâce, alors que j'aurais pu éviter l'ignominie, la prison et la ruine, en me soumettant, et que j'ai constamment refusé de le faire. » Les consolations religieuses lui furent même refusées, car les ministres de Charenton, qui avaient accepté le synode de Dordrecht, ne voulurent point admettre l'exilé dans leur communion.

A ces causes de tribulation se joignirent bientôt les angoisses de la gêne et de la pauvreté. Les biens personnels de Grotius avaient été confisqués en conséquence du jugement rendu contre lui, et la chétive dot de sa femme ne pouvait lui permettre de vivre honorablement dans ce Paris, où l'existence était déjà relativement chère à cette époque, et où les nombreuses relations de Grotius avec les hommes politiques et les savants l'obligeaient à un train de vie convenable et, par conséquent, au-dessus de ses moyens présents.

Il avait bien reçu, dès son arrivée, la promesse d'une pension, et le garde des sceaux, Guillaume du Vair, évêque de Lisieux, par une exception de tolérance bien extraordinaire à cette époque (1), s'était affectueusement employé à la faire obtenir le plus tôt possible à l'illustre huguenot.

Malheureusement, du Vair mourut sur ces entrefaites, le 3 août 1621, de sorte que, malgré l'intervention de du Maurier et celle du prince de Condé avec qui de Groot entretenait d'amicales relations depuis son premier voyage en France, la pension ne venait pas. Enfin, grâce à M. de Vic, successeur de du Vair, et depuis longtemps son ami, Grotius fut présenté au roi au mois de mars 1622, et ce prince lui accorda une gratification permanente de 3,000 livres et le prit sous sa protection spéciale, lui et tous les réfugiés de Hollande.

Il y avait cependant loin de la coupe aux lèvres et il était plus facile, à cette époque de dilapidations financières, d'obtenir le brevet d'une pension que d'en toucher les arrérages. Les années 1622 et 1623 se passèrent pour Grotius dans une lutte incessante contre la mauvaise volonté des agents des finances et peut-être aussi contre le vide du trésor royal.

Malgré ces préoccupations matérielles que partageait sa femme, il trouvait le moyen de poursuivre ses travaux littéraires et scientifiques. C'est aussi à cette époque qu'il écrivit son « *Apologie* », dont il termina le texte hollandais au commencement de 1622, et qu'il traduisit lui-même en latin et publia à Paris dans le courant de cette même année. Dès que cette *Apologie* fut connue en Hollande, elle souleva la colère du parti au pouvoir, dont elle était la condamnation. Les États-Généraux, ne pouvant rien répondre au livre, se contentèrent de le proscrire et il fut défendu d'en détenir un seul exemplaire, sous peine de mort (2). Quant à l'auteur, on renouvela contre lui les condamnations passées, et bien qu'il fût placé sous la protection expresse du roi de France, on promit une récompense à qui pourrait l'appréhender, en quelque lieu que ce fut.

La forme de cette *Apologie* était pourtant des plus modérées, et Grotius, autant par tempérament qu'en raison de l'espoir qu'il avait toujours conservé de pouvoir un jour rentrer dans sa patrie, avait pris garde de se laisser aller au juste ressentiment

(1) On avait vu un légat du pape refuser de discuter les clauses du traité de Vervins avec les ambassadeurs de l'Angleterre protestante.

(2) *Mercure françois*, an 1623.

qu'une persécution si indigne et si acharnée avait dû faire naître en son cœur. Bientôt même un événement inattendu put faire croire à l'exilé qu'il touchait à la réalisation de ses désirs ; en effet, le prince d'Orange, son ennemi et son persécuteur, mourut le 23 avril 1625, et son frère Frédéric-Henri de Nassau lui succéda comme stathouder. Or, ce prince, qui toute sa vie avait été fidèle à l'attitude de bouderie ou d'opposition traditionnelle chez les héritiers présomptifs, n'avait jamais épousé la querelle de son frère contre les Arminiens ; il avait toujours conservé de bonnes relations et même une correspondance suivie avec Hugues de Groot, jusque dans l'exil ; enfin, à peine élevé au pouvoir suprême, il venait de mettre en liberté le malheureux Hoogerbertz, toujours prisonnier à Louvestein, et qui mourut trois semaines après sa libération.

D'un autre côté, Grotius était, au moment dont nous parlons, au plus haut point de sa réputation, car il venait de publier son livre immortel « *Du Droit de la guerre et de la paix* », qui suffirait, à lui seul, à sa gloire ; et il pouvait espérer, malgré sa modestie, que la Hollande ne voudrait pas s'aliéner à jamais un concitoyen dont l'Europe entière célébrait le mérite. Cependant, si nous en croyons sa correspondance, il ne se faisait pas d'illusions sur les difficultés qu'il rencontrerait dans l'acharnement de ses ennemis, aidés par la connivence intéressée du nouveau stathouder ; et ce n'est que sur les instances de sa famille et de ses amis, et sur la prière de son vieux père, qu'il se décida à écrire au prince Frédéric d'Orange. Comme il l'avait prévu, sa démarche ne produisit aucun résultat. Frédéric, héritier des traditions de son père et de son frère, ne pouvait avoir d'autre politique que l'amoindrissement du parti bourgeois et libéral qui fermait à sa famille l'accès de la souveraineté des Pays-Bas ; obligé de se contenter du commandement des armées et de la haute situation de capitaine général, il ne pouvait avoir, désormais, d'autres vues que celles de sa famille. Or, Grotius, dernier survivant des trois martyrs de la liberté néerlandaise, devait être un obstacle aux projets ambitieux du stathouder, et l'estime que l'illustre exilé lui inspirait personnellement ne pouvait l'empêcher de désirer l'éloignement perpétuel d'un homme qu'il était certain de rencontrer toujours à la traverse de ses projets, s'il lui laissait revoir sa patrie. Frédéric résolut donc de faire la sourde oreille aux légitimes revendications des amis de Grotius et s'en rapporta à la haine que ressentait pour lui la

grande majorité des États-Généraux du soin de l'empêcher de revenir en Hollande.

Cependant, la pension de Grotius était de plus en plus mal payée, et dès le mois de juillet 1623, se voyant dans l'impossibilité de vivre décemment avec sa femme et ses enfants dans les conditions qui lui étaient faites, il écrivait à son frère que si quelque prince, comme le roi de Danemarck ou l'électeur de Saxe voulait l'employer en lui donnant des « appointements honnêtes », cela vaudrait la peine qu'il y fît grande attention. « Personne ne songe à moi présentement, ajouta-t-il, parce qu'on s'imagine que je suis employé par un très grand roi : j'ai perdu de puissants amis, » — il faisait sans doute allusion au Président Jeannin, mort l'année précédente, — « ceux qui sont présentement en place me veulent du bien; mais ils ont trop d'affaires, et je n'aime pas à importuner. »

Il pensa également vers cette époque à aller s'établir avocat à Spire où il y avait une chambre impériale. Les écritures s'y faisaient en latin, le droit romain y était en usage et on y professait la Confession d'Augsbourg. Cependant les belles promesses dont il était bercé, quelques acomptes qu'il recevait sur sa pension et sans doute aussi l'affection qu'il avait pour la France et le regret de renoncer au commerce qu'il y entretenait avec tant d'hommes distingués, lui faisaient sans cesse reculer une détermination qu'il sentait devenir nécessaire, mais qu'il ne voulait prendre qu'après mûres réflexions. A l'avènement du cardinal de Richelieu en 1626, ce grand ministre, qui se connaissait en hommes, voulut s'attacher Grotius et il lui demanda un entretien; mais les conditions qu'il mit à sa protection furent telles que l'honnête patriote huguenot ne put les accepter et qu'il manda à son père le 27 octobre 1626 : « Si j'oubliais ma patrie, et que je voulusse me donner tout entier à la France, il n'y a rien que je ne pusse espérer; mais l'amour que j'ai pour mon ingrate patrie partout met des obstacles à ce qui peut m'arriver d'heureux. »

Est-ce à cette résistance aux vues que pouvait avoir sur lui le Cardinal, ou à la pénurie du trésor royal qu'il faut attribuer la suppression absolue du payement de sa pension dont eut dès lors à souffrir Grotius? Toujours est-il qu'à dater de cette époque il tomba dans une extrême pauvreté. D'un autre côté, la disgrâce du chancelier d'Aligre, son ami, remplacé par M. de Marillac, qui faisait profession d'une haine ouverte pour tout ce qui était

protestant, lui retira toute espérance d'être traité avec plus de justice ; il prit donc le parti de brusquer son retour en Hollande, et puisqu'il n'avait pu obtenir de réponse favorable aux lettres qu'il avait adressées au Prince pour demander la fin de son exil, il résolut d'aller lui-même plaider sa cause et d'en imposer à ses ennemis par sa présence. La tentative était hardie et périlleuse, mais tout valait mieux que de rester dans la pénible situation où il se trouvait. D'ailleurs, il semblait à ce moment que ses concitoyens voulussent oublier le passé ; il venait, en effet, de gagner (en 1630) un procès considérable annulant la confiscation de ses biens, comme contraire aux privilèges des bourgeois de Delft, sa patrie ; et sa femme, au retour des Pays-Bas, lui ayant affirmé qu'il était utile et nécessaire qu'il s'y rendît, il n'hésita plus, et partit au mois d'octobre 1631.

Bien que plus de douze ans se fussent écoulés depuis sa condamnation, ses ennemis n'avaient pas désarmé et c'était une imprudence qui pouvait lui coûter cher que de se rendre ainsi, sans autorisation, dans un pays qui l'avait mis hors la loi. Cependant sa grande réputation de science et de vertu et les nobles souvenirs qu'il avait laissés dans la Néerlande lui servirent de sauf-conduit et s'il ne réussit pas à faire rapporter la loi d'ostracisme qui le frappait, il put au moins revoir ses amis, et sortir sans encombre du mauvais pas où il s'était placé.

Froidement accueilli par les magistrats de Rotterdam — dont il avait pourtant été le Pensionnaire aux États, — bien reçu à Delft, sa ville natale, puis à Amsterdam, il ne trouva cependant aucune ville qui osât publiquement le prendre sous sa protection. Persuadé, d'un autre côté, qu'il y allait de son honneur de ne faire aucune soumission à ce qu'il considérait comme une iniquité, il refusa celles qu'on lui demandait ; aussi les États-Généraux dont il bravait l'autorité rendirent-ils le 10 décembre 1631 une ordonnance aux termes de laquelle tous les baillis devaient se saisir de lui et le mettre en prison pour le leur livrer ; et cette ordonnance étant restée lettre morte par suite du prestige dont jouissait Grotius, les États en rendirent une seconde plus rigoureuse le 10 mars 1632, et promirent deux mille florins de récompense à celui qui le remettrait entre leurs mains.

Grotius craignant avec raison que l'appât du gain ne fît ce que l'obéissance hiérarchique n'avait pu faire, quitta Amsterdam et

la Hollande le 17 mars 1632 et prit la route de Hambourg. Sa femme, qui avait été en Zélande pour terminer quelques affaires et recueillir, comme l'écrivait de Groot lui-même « les planches du naufrage » de leur fortune, le rejoignit quelque temps après et c'est alors qu'il fit la connaissance de Salvius, vice-chancelier de Suède, dont l'amitié allait enfin le faire sortir de la position misérable où il végétait depuis plus de dix ans.

IV

Grotius avait été à diverses reprises, — depuis que l'on savait qu'il n'était engagé vis-à-vis du roi de France que par les liens d'une hospitalité assez précaire, — l'objet des sollicitations de plusieurs princes, qui avaient désiré se l'attacher; c'est ainsi qu'il avait reçu des offres directes ou indirectes de la part du roi de Pologne (1629), de Gustave, roi de Suède (1632), de Christian IV de Danemark (1633), du duc de Holstein et de plusieurs autres souverains. Mais tant qu'il put conserver une lueur d'espérance de rentrer dans sa patrie, il repoussa toujours ces invitations, toutes flatteuses qu'elles étaient, et ce ne fut qu'en 1634, et sur les instances de Salvius, son ami, vice-chancelier de Suède, qu'il consentit à aller à Francfort-sur-le-Mein se mettre à la disposition du grand-chancelier Oxenstiern, digne continuateur de la politique de Gustave et ministre souverain du royaume de Suède, chargé de poursuivre la guerre en Allemagne, pendant la minorité de la jeune reine Christine. De là, il suivit le chancelier à Mayence, et c'est dans cette ville qu'il fut proclamé conseiller de la reine de Suède et son ambassadeur à la cour de France. Hugues de Groot allait donc rentrer avec tous les honneurs dus aux représentants de la majesté royale dans cette ville de Paris qu'il avait quittée, trois ans plus tôt, pauvre et désespéré. Avant de raconter cette nouvelle phase de sa carrière, où nous le verrons, comme toujours, supérieur à la fortune, il nous faut jeter un coup d'œil sur l'état de l'Europe et sur le rôle qu'y jouaient alors les diverses puissances.

Les origines de la guerre de Trente ans se confondent dès la fin du XVIe siècle avec la querelle de Sigismond, roi de la catholique Pologne et fils du roi de Suède Jean III, contre ses cousins restés protestants, et qui avaient usurpé sa couronne héréditaire.

Elle éclata au commencement du XVIIe siècle par suite de l'avidité des petits princes allemands, que tentait la sécularisation des domaines ecclésiastiques, qui formaient alors le tiers de l'Allemagne, et des projets de restauration catholique entrepris dans tout l'Empire par le Saint-Siège, avec l'aide de la maison de Bavière et des archiducs d'Autriche et de Styrie. Le premier acte proprement dit de cette dernière des guerres religieuses fut ce que l'histoire appelle « la défénestration de Prague ». Le 29 mai 1618, les habitants de cette ville, empêchés, contrairement au droit qui leur était reconnu, de construire des églises réformées, prirent tout à coup les armes, et leurs gouverneurs ayant essayé de les apaiser, ils les précipitèrent par les fenêtres de l'hôtel de ville. Puis ils élirent pour roi Frédéric, Électeur Palatin, chef de l'Union évangélique des luthériens et des calvinistes, gendre du roi d'Angleterre et neveu du prince d'Orange, stathouder de Hollande. La guerre se poursuivit avec acharnement; car les catholiques avaient à leur tête l'empereur Ferdinand II (de Styrie), le roi de Pologne, l'Électeur de Saxe, et ils étaient aidés par les subsides du Pape, de la Ligue catholique et du roi d'Espagne.

Bientôt cette formidable coalition écrase les Tchèques et leurs alliés à la bataille de la Montagne-Blanche (1620), et la Bohême revient au catholicisme par la terreur et par les supplices. Ferdinand rêve alors de reprendre les anciens projets de Charles-Quint sur l'Empire; mais son ambition, trop tôt dévoilée, et les violences commises par lui donnent à ses adversaires de nouvelles forces. Les princes protestants s'aperçoivent alors que la réforme est en péril et que leur sort est lié à celui de l'Électeur Palatin, à ce moment réfugié en Hollande et dépouillé de ses États héréditaires par la diète de Ratisbonne; l'Électeur de Saxe change donc d'alliances et de politique; et celui de Brandebourg appelle au secours de la Réforme la Suède et le Danemark luthériens, ainsi que la Hollande et l'Angleterre.

Cependant l'adversaire le plus redoutable qu'allait avoir à combattre la maison d'Autriche revenue à ses rêves de domination universelle, était le cardinal de Richelieu, qui venait de prendre en ses mains vigoureuses et sans scrupules la conduite des affaires de France. Ne pouvant, à l'époque dont nous parlons et par suite de ses difficultés intérieures, jeter dans la balance l'épée de son roi, il usa d'abord de diplomatie, prodigua l'argent à propos et enfin, en 1630, il parvint à

faire comprendre au jeune roi de Suède Gustave-Adolphe la stérilité de la guerre qu'il faisait en Pologne à son cousin Sigismond, lui montra en Allemagne un théâtre plus digne de son ambition et de son génie militaire, et par un traité signé à Berwald en Brandebourg le 13 janvier 1631, il en fit le protecteur reconnu de la Réforme et l'adversaire désigné de la maison d'Autriche en Allemagne. C'est ainsi que s'ouvrit la période de la guerre de Trente ans que l'on appela depuis période suédoise et française, et pendant laquelle elle perdit peu à peu son caractère religieux et confessionnel pour devenir une lutte d'équilibre et de prépondérance européenne.

Gustave-Adolphe, inventeur d'une tactique nouvelle qui déconcerte et intimide ses adversaires, apparaît dans l'Empire divisé comme un foudre de guerre; les électeurs protestants de Saxe et de Brandebourg, d'abord hésitants en présence de cette intervention victorieuse d'un prince étranger, prennent leur parti, dès que le désastre sanglant de Magdebourg, détruit par le féroce Tilly, leur montre qu'il n'y a aucun accommodement possible avec l'Empire. Bientôt les Impériaux sont séparés des Espagnols leurs alliés, Tilly est tué au passage du Lech, et Munich est occupé par le roi de Suède. C'en était fait de l'Empire catholique si Ferdinand II n'avait humblement demandé à son ancien général Waldstein, tombé en disgrâce quelques années auparavant, par les intrigues de Richelieu, de reprendre le commandement des troupes impériales.

Waldstein reconstitue rapidement cette armée démoralisée; il chasse les Saxons de la Bohême, et, rejoignant les Bavarois que lui amène leur duc Maximilien, il va offrir la bataille à Gustave. Après être resté six semaines en présence, ces deux grands généraux, qui tenaient au bout de leurs épées les destinées de l'Europe, en vinrent enfin aux mains à Lutzen. Les protestants furent vainqueurs, mais le jeune roi de Suède, frappé à mort dès le commencement de l'action, ne jouit pas de son triomphe, et ce fut son meilleur élève, le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui acheva sa victoire (novembre 1632).

Les divisions qu'avait empêché de naître le prestige militaire du jeune héros suédois, éclatèrent alors entre ses généraux et les princes protestants d'Allemagne, jaloux de la gloire de leurs alliés et inquiets de leur puissance. D'un autre côté, Ferdinand II, reprenant courage et redoutant l'ambition de Waldstein, le fait lâchement assassiner (février 1634) à Égra, et ses généraux Pic-

colomini, Galas et Jean de Vert battent néanmoins les Suédois et le duc de Weimar à Nordlingen, au mois de septembre de la même année. A la suite de cette défaite foudroyante, — dans laquelle le maréchal de Horn, gendre du grand-chancelier Oxenstiern et le meilleur général des alliés, fut fait prisonnier avec presque tous leurs principaux officiers, — les Suédois furent chassés très rapidement de la Bavière, de la Souabe, du Wurtemberg et de la Franconie. Aussi les princes allemands, terrifiés de ces rapides succès des armes impériales, renoncèrent-ils à la lutte pour la seconde fois, et, au mois de mai 1635, ils firent à Prague leur paix séparée avec l'Empereur. Ferdinand leur imposa de dures conditions, et entre autres l'acceptation, avec quelques réserves, de l'*Édit de restitution* qu'il avait promulgué le 6 mars 1629 et d'après lequel tous les couvents et toutes les propriétés ecclésiastiques sécularisées depuis la paix d'Augsbourg ou appropriées au culte protestant, devaient être rendues à leur destination primitive. C'était, comme on le voit, le triomphe complet du Catholicisme sur la Réforme.

Les Suédois étaient donc désormais presque seuls pour soutenir la lutte, et le duc de Weimar, quels que fussent ses talents militaires, ne pouvait compter que comme une espérance sur les chances de la coalition protestante. C'est dans ces circonstances que Grotius allait représenter auprès de la cour de France la jeune reine Christine, — si célèbre depuis par son caractère fantasque et ses aventures ridicules ou sanglantes en France et en Italie, — et son grand-chancelier Oxenstiern. Lui-même nous a tracé, dans deux lettres datées du mois de septembre 1634 (1) et adressées à du Maurier, son ami, un tableau peu séduisant de la situation : « Si j'étais venu plus tôt, lui écrit-il, vers le grand-chancelier, j'aurais trouvé des temps plus favorables ; mais comme son grand cœur se montre encore mieux dans les ciconstances critiques, il est convenable que nous nous conformions à l'exemple d'un si illustre chef. La France est aujourd'hui la ressource suprême de l'Allemagne affligée ; après la perte de Ratisbonne, de Donavert et la malheureuse bataille de Nordlingen, les villes sont toutes dans l'effarement ; et il est bien heureux que les vainqueurs ne se soient point approchés de Francfort et qu'ils aient divisé leurs armées: le roi de Hongrie a, en effet, mené la sienne en Bohême, et son frère est

(1) Epist. 354 et 355.

allé, avec ce qui lui restait de troupes, du côté des Provinces-Unies... La France seule est assez puissante pour rétablir nos affaires. »

Déjà, c'était la peur d'une déclaration de guerre immédiate du roi Louis XIII qui avait empêché les Impériaux de mettre à profit leur victoire : ils avaient craint, en entrant dans les principales villes protestantes de l'Allemagne, telles que Francfort, Mayence, Augsbourg, Nuremberg et Ulm, — qui eussent été absolument hors d'état de leur résister efficacement, — de changer en lutte ouverte la mauvaise volonté que leur témoignait déjà depuis quelque temps la France.

Richelieu n'était pas homme, en effet, à céder à des scrupules confessionnels et à laisser, sous prétexte de communauté des croyances religieuses, la maison d'Autriche réaliser ses rêves d'hégémonie universelle. Plus homme d'État que cardinal, et plus français que catholique, il lui importait fort peu que ses alliés naturels fussent les Réformés, et les bouderies ou les protestations de la cour de Rome lui étaient également indifférentes. Il avait, du reste, montré quelques années auparavant, en empêchant les huguenots de la Rochelle de former un État dans l'État, que son seul souci était la grandeur et la suprématie de la France et de la maison de Bourbon, qui en était alors l'incarnation.

V

Le nouvel ambassadeur de Suède partit de Mayence pour Paris au commencement de l'année 1635. Il y arrivait sous d'assez fâcheux auspices. Bien que l'alliance entre la France et la Suède fut, depuis le traité de Berwald, un fait accompli, — sans cependant que la France ait jusqu'alors tiré l'épée, — cette alliance subissait, au moment où commence la mission de Grotius, une crise assez sérieuse. Le cardinal, avant tout désireux d'être l'arbitre de la situation européenne au meilleur compte possible, avait signé au mois de décembre de l'année précédente (1634) un traité séparé avec les princes et les États protestants des cercles et provinces électorales de la Franconie, de la Souabe et du Rhin, traité par lequel le roi de France s'engageait à fournir un subside et un corps de troupes aux réformés d'Allemagne et faisait espérer qu'il déclarerait la guerre à l'Empereur en échange de l'abandon de la ville de Benfeldt en Alsace et du droit de désigner le prince qui commanderait l'armée alliée sous le contrôle d'un commissaire français ayant place dans les conseils de la coalition.

Quand il fut question de faire ratifier cet arrangement par l'assemblée des confédérés à Worms, le grand-chancelier Oxenstiern s'y opposa, soutenant qu'il était plein d'obscurités et qu'il faisait double emploi, — quand il ne les violait pas tout à fait, — avec les traités particuliers de la Suède. Le vrai motif de cette opposition était que la principale direction des affaires de l'Allemagne se trouvait ainsi enlevée aux Suédois, puisque le roi de France s'arrogeait le droit de remettre le commandement des alliés à un prince allemand de son choix. De plus, le cardinal prétendait donner aux coalisés allemands les subsides que touchaient seuls depuis longtemps les Suédois, ce que ceux-ci ne pouvaient admettre sans protestation. Grotius arrivait donc en France pour une négociation délicate et

qui devait être désagréable au cardinal; et celui-ci le lui fit bien sentir par les retards qu'il mit à lui laisser voir le roi et à régler son entrée solennelle à Paris, qui n'eut lieu que le 2 mars 1635. Les pourparlers relatifs au traité avec les princes allemands s'engagèrent aussitôt et furent des plus pénibles pour le nouvel envoyé de Suède. Le cardinal de Richelieu, pour ces difficultés de détail, employait volontiers ses ministres en sous-ordre et surtout le fameux capucin resté dans l'histoire sous le nom de P. Joseph, âme damnée de son maître, qui avait en lui la plus grande confiance, et lui faisait faire les besognes fastidieuses et compromettantes.

Hugues de Groot nous a conservé dans ses lettres au grand-chancelier Oxenstiern, qu'il tenait fidèlement au courant de tout ce qui se passait, le récit de ses entrevues avec les ministres français. Celle de ces entrevues qui eut le plus d'importance pour le résultat des négociations, — parce que les explications qui y furent échangées furent empreintes souvent d'une irritation qui leur donnèrent une franchise relative, — eut lieu le 14 mars dans le jardin des Tuileries. Je crois que le lecteur ne m'en voudra pas de relater ici, d'après une lettre de Grotius écrite le lendemain à Oxenstiern, la physionomie curieuse de cette *promenade* diplomatique d'où pouvaient sortir des décisions si graves pour l'avenir de l'Europe. « Hier, écrit de Groot, M. de Bouthillier le père m'envoya dire qu'il désirait venir me voir avec le père Joseph, capucin qui jouit auprès du cardinal d'une très grande autorité et qui, à cause de sa grande habileté, est désigné, dit-on, par le cardinal lui-même, comme son successeur éventuel, dans le cas où il viendrait à mourir. Mais comme le Père n'était pas bien portant, j'ai consenti, comme il le demandait, à me rendre à son monastère; car le cardinal a déjà été l'y voir pendant ses maladies. M'y étant donc rendu, je fus conduit au jardin du roi, qui est proche du monastère et là je trouvai M. de Bouthillier et le P. Joseph. Après les banalités d'usage nous avons abordé les questions importantes, et le P. Joseph s'efforça de démontrer que le traité de Paris avait été signé avec pleins pouvoirs par les négociateurs allemands, sans aucune condition de ratification ultérieure. Je répondis que je savais le contraire, non seulement de Votre Excellence, mais aussi des autres ; que jamais M. de Feuquières (ambassadeur de France en Allemagne) ne l'avait nié, et que les villes qui participaient à ce traité et qui ne l'avaient même pas encore approuvé, l'avaient

toujours entendu ainsi ; qu'en ce qui touchait spécialement les quatre cercles d'Allemagne, Votre Excellence consentirait à considérer comme ratifiées, à cause de l'avis de la majorité (des alliés) les clauses qui les regardaient, en tant qu'elles ne blesseraient pas les intérêts suédois. J'invoquai l'exemple du traité de Ratisbonne (1630), qu'avait signé le P. Joseph lui-même, et que le roi avait considéré comme nul... Qu'il fallait donc me dire s'ils refusaient d'admettre ce que tout le monde admettait en Allemagne, savoir la nécessité des ratifications ; qu'alors j'en écrirais à Votre Excellence... Ils me demandèrent de dire ce qui était nuisible à la Suède dans le traité de Paris ; et je commençai à leur parler des subsides sur la promesse desquels nous avions commencé une si grande guerre et qui étaient, d'après ce traité, laissés à la disposition des Quatre Cercles. Ils me répondirent que les troupes auxiliaires et les subsides servaient également à nos affaires: mais je leur démontrai que nous étions mis ainsi dans l'impossibilité de disposer de ces subsides pour l'usage de nos armées et pour nos affaires en Poméranie et pays avoisinants. Je leur fis remarquer de plus qu'il était inique de nous ôter sans compensation la ville de Benfeldt, qui nous avait été donnée en gage par les Allemands. Comme mes interlocuteurs ne pouvaient rien trouver à répondre, ils reprirent leur vieux thème de la perfection du contrat intervenu. Et le P. Joseph ayant osé insinuer que l'argent fourni par la France était détourné de l'usage auquel il était destiné, je me plaignis énergiquement de cette atroce calomnie... Ils employèrent les caresses et les menaces pour me faire donner mon approbation au traité de Paris, sous prétexte que mes instructions secrètes me permettaient de faire cette concession. Je persistai à leur répondre qu'ils n'avaient rien à espérer sur ce point. Tantôt ils menaçaient d'écrire directement en Suède pour se plaindre de Votre Excellence, tantôt ils disaient que le roi ne consentirait plus à traiter avec moi comme ambassadeur, et tantôt ils affirmaient qu'ils allaient réclamer vigoureusement auprès de Votre Excellence par l'intermédiaire de M. de Feuquières au sujet des traités violés et de l'injure faite au roi dont on paraissait se moquer. Je leur répondis encore que M. de Feuquières roulerait sans profit ce rocher de Sisyphe ; que si je ne leur plaisais pas comme ambassadeur, je serais employé ailleurs ; qu'il n'était pas douteux que les motifs donnés par Votre Excellence seraient approuvés en Suède. Revenus alors à la douceur,

ils firent l'éloge de Votre Excellence, disant qu'ils avaient la durée de son pouvoir tout à fait à cœur et que le comte d'Avaux (ambassadeur de France en Suède) avait ordre de travailler à le consolider..... Ils admettaient quelque changement aux clauses du traité de Paris qui pouvaient être discutées. Le roi, disaient-ils, était prêt à interpréter la clause concernant le généralat des armées alliées en ce sens que les généraux suédois, bien qu'ils ne fussent pas princes, n'en soient point exclus ; que cette condition importait beaucoup aux ducs de Saxe et de Brandebourg, pour rompre leur paix avec l'Empereur. Je répondis que beaucoup de choses étaient aussi importantes et notamment la question de Benfeldt..... Ils me dirent qu'ils écriraient au roi et au cardinal, qu'il était impossible de rien faire avec moi, et que c'était manquer à la bonne foi. Je répondis comme il convenait, et le P. Joseph étant parti, M. de Bouthillier commença à parler plus doucement. Je lui rappelai alors que nous ne nous étions engagés dans une si grande guerre que sur la foi des promesses de la France ; que nos ennemis étaient puissants et ne cessaient de chercher à nous en susciter d'autres ; que la France avait tiré de grands avantages en marchant d'accord avec nous et qu'elle pouvait encore s'en bien trouver ; que si cependant le roi ne voulait plus de notre alliance, nous aurions à prendre un autre parti. Je lui répétai que nous n'étions nullement jaloux des subsides que le roi donnait aux Allemands, pourvu que ceux qui avaient été promis à la Suède lui demeurassent et ne fussent pas modifiés sans notre consentement. Jusqu'à ce que j'aie reçu une réponse de Votre Excellence, et à moins qu'il ne se passe quelque chose de nouveau, je resterai en repos et je me contenterai de recevoir convenablement ceux qui viendront me rendre visite..... »

C'est le 15 mars 1635 que l'ambassadeur de Suède écrivait cette lettre à Oxenstiern, et le repos *diplomatique* qu'il se promettait ne fut pas de longue durée, car le 28 du même mois, pendant que Grotius était chez le cardinal, — où se trouvait en même temps le P. Joseph — et alors qu'on se livrait de part et d'autre à d'amères récriminations, un courrier du grand-chancelier arriva pour le ministre français. Il ouvrit les lettres devant les visiteurs et il fut fort surpris d'y voir qu'Oxenstiern exprimait le désir de venir en France, afin de régler dans une conférence directe toutes les difficultés pendantes. Richelieu, comme tous les hommes supérieurs qui n'aiment pas à risquer de compromettre leur prestige dans une lutte personnelle avec

des adversaires de leur taille, était loin d'être satisfait de l'offre qui lui était faite; mais comme un refus eût été injurieux et pouvait amener une rupture, que le grand cardinal était décidé à éviter à tout prix, il répondit qu'il allait en écrire au roi, « qu'au reste (1), Sa Majesté et lui-même étaient fort désireux de voir Son Excellence, mais, pour ce qui était de porter atteinte au traité de Paris, qu'il prévoyait que cette entrevue ferait plus de mal que de bien, qu'il était donc d'avis d'envoyer le plus tôt possible La Grange au grand-chancelier pour lui faire des compliments, et le prévenir en même temps de ces dispositions. »

Oxenstiern, accompagné d'une suite nombreuse, se mit cependant en route pour la France, et de Groot alla au-devant de lui jusqu'à Soissons, d'où ils vinrent ensemble à Compiègne rejoindre la cour, qui s'y était rendue pour être plus près du théâtre des événements. Ils y arrivèrent le 26 avril; dès le lendemain le grand-chancelier de Suède eut audience du roi et de la reine, qui le reçurent fort amicalement, et le même jour il fit sa première visite, toute de courtoisie, au cardinal. Deux jours après, c'est-à-dire le 29 avril, Richelieu rendit sa visite à Oxenstiern; et l'accord se fit immédiatement. Ce miracle de rapidité dans le règlement d'une affaire aussi délicate doit être surtout attribué à l'habileté du ministre suédois, qui, usant d'une initiative qui ne pouvait appartenir qu'à lui, et déblayant le terrain de toutes les broussailles diplomatiques qui l'obstruaient, ne parla ni du traité précédemment fait à Hailbronn avec la Suède, ni de celui de Paris avec les princes allemands, mais demanda uniquement au cardinal de renouveler l'alliance des deux couronnes, sans se préoccuper aucunement des arrangements préexistants. Ce traité donna satisfaction aux deux partis. On y régla la question des subsides et celle du commandement des armées confédérées, et l'on convint qu'aucune paix ou trêve ne serait conclue avec les impériaux que du consentement des deux alliés. Grotius, — cela va sans dire, — avait été activement mêlé à ces dernières négociations, dont sa prudence et sa fermeté n'avaient pas peu contribué à préparer le succès, et lorsque, le 30 avril, le grand-chancelier eut pris congé du roi et du cardinal, il partit avec lui de Compiègne pour l'amener à Paris, où il descendit à l'hôtel de l'ambassadeur

(1) Epist. 380, p. 139.

de Suède. Quelque pressé, en effet, que fût Oxenstiern de retourner à l'armée, il ne pouvait venir si près de Paris sans désirer voir une ville déjà aussi célèbre dans toute l'Europe. Malgré l'*incognito* dont il se couvrait, la présence du grand-chancelier de Suède, l'allié le plus illustre de la France, excita au plus haut point la curiosité des Parisiens : la maison de Grotius était littéralement assiégée de peuple qui voulait le voir et le saluer. Cet empressement, aussi flatteur qu'indiscret, n'empêcha pas Oxenstiern de parcourir rapidement la ville et les environs, et, trois jours après son arrivée, il alla s'embarquer à Dieppe pour la Hollande, d'où il passa dans la Basse-Saxe.

Le traité de Compiègne, bientôt ratifié par la cour de Suède, fut le point de départ de la période la plus active de la guerre de Trente ans. C'est, en effet, peu après ce renouvellement de l'alliance franco-suédoise que la paix de Vervins fut rompue et que commença vraiment entre la France et l'Espagne cette lutte acharnée qui devait se terminer au traité de Westphalie par l'abaissement de l'Empire et de la maison d'Autriche et la suprématie européenne de la France et de la maison de Bourbon.

VI

Il n'entre pas dans le cadre de cette rapide étude de raconter par le menu toutes les négociations auxquelles fut plus ou moins activement mêlé Hugues de Groot en sa qualité d'ambassadeur de la reine de Suède à la cour de France. Ce serait faire l'histoire de la guerre de Trente ans pendant toute la durée de sa mission. Il fut surtout occupé, dès les premiers temps de son séjour, à obtenir le versement des subsides qui avaient été promis à la Suède par Louis XIII et que la pénurie des finances ou plutôt les dépenses qu'exigeait le maintien permanent sous les armes de plus de cent cinquante mille hommes, chiffre formidable pour cette époque, empêchait souvent de solder. Cette irrégularité était très dommageable aux affaires des alliés en Allemagne et très préjudiciable à Grotius lui-même, qui restait parfois une année entière, sans rien toucher du traitement de vingt mille livres qui lui était alloué.

Ces ennuis d'argent, — les plus désagréables dans la vie publique comme dans la vie privée, — le rendaient souvent importun aux ministres français auxquels il adressait sans cesse ses réclamations. Il était certainement *persona grata* pour le roi et la reine, auprès desquels sa grande réputation de science et d'intégrité, jointe aux excellentes relations que lui avaient données ses précédents séjours à Paris, étaient une recommandation suffisante ; mais il n'en était pas de même auprès du cardinal de Richelieu. Ce grand ministre, comme tous les génies à vastes conceptions, aimait mieux, en effet, trouver des instruments dociles que des caractères indépendants, et il s'exaspérait parfois de rencontrer en Grotius tant de tact et tant de fermeté à défendre les droits et les prérogatives de la couronne qu'il représentait auprès du roi de France.

A ces difficultés s'ajoutaient celles qui résultaient du passé

de Grotius et des inimitiés que lui avaient faites les luttes politiques et religieuses qu'il avait soutenues dans son pays. L'ambassadeur des Provinces-Unies ne pouvant voir, sans révolte intérieure, dans ce transfuge, dans ce criminel échappé d'une forteresse de Hollande, l'ambassadeur d'une puissance amie, ne perdait pas une occasion de lui être personnellement désagréable, soit en lui créant, au point de vue de l'exercice du culte, des obstacles qui l'obligèrent à avoir sa chapelle particulière dans son hôtel, soit en soulevant des questions d'étiquette et en envenimant les difficultés de ce genre qui naissaient souvent entre ambassadeurs.

Ces questions de préséance, — qui sont aujourd'hui réglées à la satisfaction de tous dans le monde diplomatique, et qui, dans presque tous les cas d'ailleurs, ne viennent qu'au second plan, quand elles ne sont pas l'indice ou le prétexte de dissentiments plus graves, — jouaient, à l'époque dont nous parlons, un rôle des plus considérables. Donner ou garder la main, — c'est-à-dire la droite, — dans les visites, faire le premier ou attendre ces visites, céder le pas dans les rencontres, envoyer son carrosse ou le laisser sous sa remise lors de l'entrée solennelle de l'envoyé d'une autre puissance, faire marcher ce carrosse avant ou après tel autre, inscrire le nom d'un pays au-dessus ou au-dessous, à gauche ou à droite, dans le protocole d'un acte public, telles étaient les chinoiseries à la solution desquelles un ambassadeur qui se respectait et qui, surtout, voulait être respecté, était tenu de donner une grande partie de son temps. Il semble, du reste, que Grotius, qui, dans son admirable livre *du Droit de la guerre et de la paix* , avait tracé de main de maître et pour la première fois les règles principales du droit des gens, était prédestiné à contribuer, comme ambassadeur, à la fixation d'un certain nombre de points d'étiquette diplomatique. En effet, les incidents de cette nature ne manquèrent pas à sa carrière ; il eut successivement des disputes de préséance avec l'ambassadeur de Venise, avec celui d'Angleterre, et même avec la cour de France, qui prétendait, à propos d'un congrès projeté à Cologne, que, dans les assemblées politiques, — aussi bien que dans les conciles, — le roi de France devait avoir le premier rang après l'Empereur. Ce à quoi Grotius répondait avec raison que l'assimilation entre les conciles catholiques et les congrès ne pouvait, en aucune façon, être opposée aux puissances protestantes, et que la pos-

session ne pouvait servir que contre ceux qui ne l'avaient pas contestée.

C'est à l'occasion d'une de ces questions d'étiquette que de Groot rompit toute relation personnelle avec Richelieu, qui, en qualité de cardinal, refusait, même chez lui, de donner la main (la droite) aux ambassadeurs. Il n'est pas probable, du reste, que cette rupture, toute de formes, ait causé aucun préjudice aux négociations que l'envoyé de Suède avait à suivre à la cour de France avec le grand ministre. Comme on a pu le voir déjà, il n'y avait aucune sympathie entre ces deux hommes, que je ne commettrai certainement pas l'impertinence historique de comparer en quoi que ce soit, et qui ne purent jamais, sinon s'estimer, du moins se rendre une mutuelle justice. C'est donc avec le roi directement, ou avec ses autres ministres en sous-ordre, que Grotius traitait les affaires dont il était chargé.

Parmi ces affaires, deux surtout aboutirent, grâce à l'intervention personnelle et assidue de l'ambassadeur de Suède, et en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour l'histoire et des personnages qui y furent mêlés, nous nous y arrêterons quelques instants.

VII

Bernard de Saxe, duc de Weimar, l'héritier et le continuateur des grandes traditions militaires de Gustave-Adolphe, était mort en quatre jours, à Neubourg, le 10 juillet 1639. Ce prince, dont les succès et l'ambition portaient ombrage depuis assez longtemps à ses alliés allemands, avait cruellement indisposé le cardinal de Richelieu en refusant la main de sa nièce, et en s'entêtant à garder la ville de Brisach en Brisgau, une des clefs de l'Allemagne, qu'il avait conquise sur les Impériaux vers la fin de l'année 1638. Aussi, il disparut si à propos de la scène du monde que le bruit courut qu'il avait été empoisonné. Grotius, si réservé d'ordinaire, en paraît persuadé, si nous en croyons la lettre qu'il écrivit au grand-chancelier, à la date du 10 octobre 1639 : « Plus je songe, dit-il, à la mort du duc de Weimar, plus je suis persuadé qu'il n'y avait sur lui aucune marque de peste (on prétendait qu'il était mort de cette maladie), et qu'elle n'était pas même dans sa maison ; aussi les bruits d'empoisonnement reprennent-ils, et l'on soupçonne fortement le médecin de Genève que l'on avait fait venir pour le soigner dans sa maladie. » De son côté, l'historien suédois Puffendorf écrit (1) : « Lorsque le duc de Weimar mourut, il y avait une grande négociation pour savoir si l'on céderait Brisach à la France. Grotius pressait le prince de garder cette place ; le refus de la céder était cause que la France ne l'écoutait que faiblement. Il mourut peu de temps après, non sans soupçon de poison. » Ces soupçons peuvent paraître mal fondés à l'historien impartial, s'il songe surtout qu'en moins de deux jours, quatre mille hommes périrent au camp de Weimar d'une de ces maladies engendrées par la mauvaise hygiène et que l'ignorance de l'époque désignait par le terme vague de « peste ».

(1) Lib. XI, p. 29.

Quoi qu'il en soit de la cause de cette mort, — qui, comme tant d'autres *desiderata* de l'histoire, n'est probablement devenue mystérieuse que par suite d'une coïncidence d'événements, — elle laissait sans chef la meilleure armée de la coalition. Aussi, bien des ambitions s'éveillèrent-elles pour recueillir cette succession. Parmi les princes qui pouvaient avec le plus de raison espérer de réussir, se trouvait le jeune Charles-Louis, fils de l'électeur Palatin, élu roi de Bohême après la « défénestration de Prague », et qui, comme nous l'avons vu, avait été dépouillé de ses Etats héréditaires, donnés par la diète de Ratisbonne au duc Maximilien de Bavière. Il était mort à Mayence, en 1632, et son fils avait trouvé un asile auprès du roi d'Angleterre Charles Ier, frère de sa mère Elisabeth.

Dès que la mort du duc de Weimar lui fut connue, ce jeune prince résolut de tenter de le remplacer dans le commandement de son armée. Les souvenirs laissés par son père, le voisinage des cantonnements de cette armée et de son Palatinat héréditaire, sa jeunesse et ses malheurs devaient lui être une recommandation tant auprès des troupes elles-mêmes, qu'auprès de ses alliés de France et d'Allemagne. Il alla donc trouver son oncle d'Angleterre, obtint, avec son agrément, un premier subside de vingt-cinq mille livres sterling et se prépara à passer sur le continent.

Deux voies lui étaient ouvertes : la Hollande ou la France. Le roi son oncle lui conseilla la seconde, en l'assurant qu'il lui était impossible, sans l'appui du cardinal, de venir à bout de son entreprise ; c'était, comme nous allons le voir bientôt, le jeter entre les mains de son plus dangereux adversaire. Le cardinal avait résolu, en effet, de ne pas laisser se reconstituer à notre frontière une puissance dangereuse, sorte de généralat ou de principauté d'aventure, sans territoire défini, par conséquent irresponsable ou tout au moins presque insaisissable, qui, à un moment donné, — il l'avait vu précédemment avec Bernard de Saxe, — était assez forte pour lui tenir tête ou pour contrarier ses desseins. De plus, il lui plaisait peu de prêter les mains aux revendications territoriales de l'Electeur Palatin, dont les domaines s'étendaient, avant la guerre, entre le Rhin, le Danube et les montagnes de Bohême, et qui pouvait devenir, dans certaines éventualités, un voisin gênant pour la France. Il lui convenait beaucoup mieux de laisser petit à petit les forces du duc de Weimar se diviser et se dissoudre dans l'anarchie qui avait

suivi la mort de leur chef, et tout en opposant leurs débris encore redoutables aux armées impériales, de s'assurer d'avance l'avantage de n'avoir pas à compter sérieusement avec les Weimariens, comme on les appelait, le jour où la victoire définitive le rendrait l'arbitre de l'Europe. Il s'agissait aussi pour lui d'obtenir la possession de la forteresse de Brisach, qui lui donnerait une entrée toujours béante au centre de l'Allemagne.

Cependant le roi d'Angleterre avait communiqué au marquis de Bellièvre, ambassadeur de France à Londres, les intentions de son neveu ; il lui avait annoncé que l'Électeur était résolu d'aller en France, où résidaient déjà ses deux jeunes frères, et de loger à Paris chez le comte de Leicester, ambassadeur d'Angleterre, afin d'entretenir le roi Louis XIII d'affaires importantes. Bellièvre, qui avait été mis au courant des projets du prince Palatin par Montreuil, l'un des premiers membres de l'Académie française, alors employé comme agent de la France en Angleterre, et qui, d'autre part, savait que ces projets n'avaient pas l'agrément du cardinal, répondit respectueusement au roi, pour gagner du temps, que le prince, avant de s'embarquer pour la France, devait recevoir un passe-port de la cour; qu'autrement il courrait le risque d'être arrêté par le commandant de quelque ville où il passerait. Il fut donc convenu que l'on attendrait ce passe-port ; mais comme il n'arrivait pas, — et pour cause, — le jeune Électeur, impatienté, et craignant que quelque concurrent, plus à portée, ne vînt à bout de le prévenir, prit le parti de se rendre à Paris *incognito* ; mais il agit si maladroitement et se conduisit avec tant d'ostentation que le cardinal fut prévenu de suite. En effet, il fit la traversée du détroit sur des vaisseaux du roi son oncle et exigea le salut de leurs canons non seulement à son départ, mais encore lors de son débarquement à Boulogne.

Entré en France cependant, il fut plus prudent : il ne garda avec lui que cinq domestiques, prit un nom d'emprunt, ne s'arrêta que fort peu de jours à Paris, où il ne descendit pas chez l'ambassadeur d'Angleterre, et prit directement la route de Lyon, où se trouvait alors le roi, en voyageant à petites journées pour ne pas attirer l'attention. Son projet était de tourner brusquement du côté de la Suisse et de rejoindre par là les cantonnements de l'armée weimarienne, où croyait-il, les guinées dont il s'était fait précéder avaient bien disposé les esprits en sa faveur.

Le cardinal cependant, certain de l'arrêter quand il voudrait, le laissait s'avancer tranquillement, et ce ne fut qu'à Moulins qu'il ordonna à ceux qui lui rendaient compte de ses mouvements, de s'assurer de sa personne. Le jeune Électeur essaya d'abord de donner le change sur son identité, mais il abandonna bientôt cette attitude et fut enfermé à la citadelle de Moulins, où on le traita, du reste, avec tous les égards dus à son rang. Sur un ordre de Lyon, il fut, quelques jours après, transféré au donjon de Vincennes, et mis, tout d'abord, au secret le plus rigoureux. Ses frères n'eurent la permission de le voir, et pardevant témoins, qu'un mois après, et ils furent soumis eux-mêmes pendant ce temps, à la surveillance la plus gênante.

Cette séquestration fit grand bruit en Europe : le comte de Leicester, ambassadeur d'Angleterre, demanda officiellement la mise en liberté immédiate du prince Charles-Louis ; Christian, roi de Danemark, s'exprima à ce sujet avec beaucoup de vivacité. Le roi d'Angleterre écrivit directement à Louis XIII que c'était lui-même qui avait envoyé son neveu en France pour conférer avec lui sur l'état de ses affaires, et que si le roi refusait de lui donner audience, il devait au moins le renvoyer en Angleterre.

A toutes ces manifestations de sympathie pour son prisonnier, le cardinal fit répondre que la conduite du roi de France était parfaitement justifiée, attendu qu'il n'était pas permis à un prince étranger de traverser un pays sans avoir l'autorisation du souverain ; que l'attitude de l'Électeur et ses précautions prouvaient qu'il avait quelque mauvais dessein, que l'on savait, du reste, qu'il voulait aller à Genève pour se rendre de là à l'armée de Weimar, s'emparer des villes de l'Alsace, et les rendre ensuite à l'Empereur, en échange de la restitution de son Palatinat ; que pour tous ces motifs, par conséquent, le roi avait usé du droit de légitime défense, en emprisonnant préventivement l'Électeur, qui se préparait à agir contre lui en ennemi.

Voyant que ni sollicitations, ni menaces ne pouvaient émouvoir le gouvernement français, le roi d'Angleterre résolut de demander la médiation de la reine de Suède, pour obtenir la mise en liberté de son neveu ; et Louis XIII ayant approuvé cette médiation, Grotius fut naturellement chargé de trouver un terrain de transaction. Après d'assez longs pourparlers, les ministres français demandèrent que le prince signât un écrit, dans lequel il déclarait qu'il n'avait jamais eu l'intention de

négocier avec l'armée Weimarienne, sans le consentement de la reine de Suède ; moyennant cette déclaration, il devait être mis en liberté, mais après avoir donné sa parole, — dont l'ambassadeur d'Angleterre devait être le garant, — de demeurer à Paris, et de ne pas en sortir sans le consentement du roi.

Cette proposition, portée par Grotius au comte de Leicester, comme émanant de lui, en sa qualité de médiateur, fut d'abord repoussée par l'ambassadeur de Charles Ier, lequel répondit qu'il avait ordre de demander la liberté de l'Électeur sans aucune condition ; qu'il en référerait à sa cour ; mais qu'en attendant la réponse qu'il recevrait et dont il lui ferait part, il était obligé de suivre ses instructions à la lettre. Il pria néanmoins Grotius de continuer à suivre cette négociation, l'assurant qu'il était en cela très agréable au roi d'Angleterre.

Richelieu cependant s'était ravisé dans l'intervalle, et espérant profiter de l'occasion pour obtenir davantage, il fit remettre à de Groot un mémoire justificatif de ses prétentions vis-à-vis du prince Palatin, mémoire dans lequel il disait entre autres choses que l'armée du duc de Weimar appartenait au roi de France, puisque lui seul l'entretenait. De plus on voulait, dans ce nouvel arrangement, obliger l'Électeur à suivre la cour, afin de pouvoir le surveiller plus facilement ; enfin, il n'y était plus question de la Suède, mais seulement de la France, envers qui le prince devait prendre ses engagements, à l'exclusion de tout autre coalisé. De Groot ne pouvait laisser passer sans protestations de pareilles prétentions. Il en référa donc à sa cour et déclara en même temps à celle de France que les nouvelles propositions faites contenant des clauses qu'il ne pouvait accepter comme ambassadeur de Suède, il abandonnait son rôle de médiateur. Le prince prisonnier fut alors plus étroitement resserré, et Richelieu essaya d'obtenir directement de lui ce que lui avait refusé la fermeté de Grotius.

Cependant celui-ci avait reçu de la reine de Suède une lettre en réponse à ses communications précédentes ; cette lettre était accompagnée d'une autre pour le roi, à qui l'ambassadeur demanda une audience . Après de longs retards occasionnés *officiellement* par une attaque de goutte de Louis XIII, mais en réalité par les négociations directement engagées avec l'Électeur, l'audience fut accordée pour le 18 février 1640 ; Grotius, en remettant au roi la lettre de sa souveraine, s'efforça de le prévenir favorablement envers le jeune Électeur. Il lui rappela donc l'illustration de sa maison, sa fidélité à l'alliance française, les services

qu'elle avait rendus notamment au roi Henri son père, ses malheurs immérités, et enfin la bonne impression que ne pouvait manquer de faire sur tous ses alliés d'Angleterre, d'Allemagne et de Suède la mise en liberté d'un jeune prince, auquel on pouvait tout au plus reprocher une imprudence, que sa mauvaise fortune suffisait à excuser. Le roi parut touché, répondit avec bienveillance, assura qu'il n'avait agi que dans l'intérêt de la cause commune, et, entre autres choses obligeantes, ajouta qu'il avait toujours eu à cœur la restauration de la maison Palatine.

Pendant qu'avaient lieu ces démarches officielles, les négociations se poursuivaient au donjon de Vincennes, et Richelieu arrivait au but que s'était proposé sa politique. En effet, le jeune Palatin, fatigué de sa prison, ignorant les efforts tentés pour sa délivrance, et persuadé que tout le monde l'abandonnait, signa au commencement de mars 1640 la déclaration qui lui était demandée. Pendant la nuit du 13 au 14 mars, Chavigny vint le prendre à Vincennes et le conduisit chez le comte de Leicester, où il demeura *incognito* jusqu'au moment où l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires fut prêt à le recevoir. Grotius, dès qu'il apprit la délivrance du jeune prince, alla le voir et lui rendit tous les honneurs dus à un Électeur de l'Empire, bien que la France ne lui reconnût pas alors ce titre, qu'elle ne lui donna que quelque temps après. L'ambassadeur de Suède demanda aussi une audience au roi et le remercia au nom de la reine Christine des égards qu'il avait eus pour sa recommandation. C'était se contenter de peu ; mais la sagesse consiste le plus souvent à se montrer satisfait de ce qu'on peut obtenir. Enfin, au mois de juillet suivant, le prince Palatin reçut sa liberté entière, sous le bénéfice des engagements qu'il avait pris de ne jamais rien faire contre les intérêts de la France, et l'état de l'Angleterre, en proie aux factions, ne lui permettant pas de retourner auprès de son oncle Charles Ier, il se retira en Hollande, ou, après diverses aventures, il attendit que le traité de Westphalie lui rendît, en 1648, le Palatinat et le rang d'Électeur de l'Empire (1).

Ainsi se termina cette affaire qui avait failli compromettre tout le système d'alliances sur lequel reposait alors la politique française, et remettre en question tout l'équilibre européen.

(1) Il avait vainement essayé auparavant de reprendre par les armes son patrimoine, et ayant levé des mercenaires, il fut vaincu à Lemgow. C'est ce même prince qui entra en 1672 dans la coalition contre la France ; en 1673, Turenne, voulant punir quelques excès commis par des paysans non combattants, fit brûler dans le Palatinat une trentaine de villages, ce qui donna lieu à la légende de la *sauvagerie* française encore exploitée

La seconde négociation à laquelle Hugues de Groot fut activement mêlé à la même époque est moins importante par sa nature même que par les noms des personnages qui étaient en jeu.

On se souvient que le maréchal de Horn, gendre du grand-chancelier de Suède, et l'un des principaux généraux de la coalition protestante, avait été pris avec beaucoup d'autres à la désastreuse bataille de Nordlingen. Oxenstiern désirait passionnément rendre la liberté à son gendre, non seulement à cause de l'affection qu'il lui portait, mais aussi en vue des services importants que devaient rendre à l'armée suédoise ses talents et son expérience militaire. La difficulté était précisément de trouver un général de valeur égale, pris sur les Impériaux, et pouvant leur être offert en échange du comte de Horn. La dernière campagne du duc de Weimar, en 1638, fournit l'occasion désirée: le 3 mars de cette année, en effet, Bernard de Saxe remporta une grande victoire sur l'armée catholique à Rhinfeld, et il fut assez heureux pour y faire prisonnier un grand nombre de généraux ennemis, et parmi eux le fameux aventurier Jean de Vert, qui, deux ans auparavant, avait fait en Picardie cette pointe hardie par laquelle il avait jeté l'épouvante jusque dans les murs de Paris et dont le nom était resté légendaire chez ceux qu'il avait fait trembler. Bernard, duc sans duché, et prince sans terre, ne sachant que faire d'un prisonnier aussi considérable, l'avait donné à garder au roi de France.

Jean de Vert fut amené à Paris et d'abord enfermé au donjon de Vincennes; mais bientôt, prisonnier sur parole, il eut la liberté d'aller et de venir, et devint en peu de temps le favori de la *badauderie* parisienne. Le roi lui fit le meilleur accueil, il se montra à tous les spectacles, et ce fut à qui, des plus grands

contre nous par les Allemands, qui, comme chacun le sait, montrèrent une mansuétude et une tendresse toute particulière pour les francs-tireurs en 1870-71 et ne brûlèrent aucun village pour crime de défense irrégulière.

seigneurs, lui ferait les réceptions les plus magnifiques. Le cardinal de Richelieu lui-même lui donna, dans son château de Conflans, une fête à laquelle assista le duc d'Orléans. Quand il restait à Vincennes, les dames les plus qualifiées allaient lui rendre visite et aimaient surtout à assister aux plantureux repas servis à lui et à ses compagnons. Enfin

Ce redoutable Jean de Vert
Qui lors (en 1636) les avoit pris sans vert,

comme dit Scarron (1), fut pendant les quatre années qu'il passa en France, la coqueluche des Parisiens, qui, pour toute vengeance, firent sur lui des chansons. L' « air de Jean de Vert » était sur toutes les lèvres à la ville et à la cour. Cet engouement ne serait guère compréhensible pour quiconque ne connaîtrait pas l'incorrigible naïveté du caractère français, toujours prêt à oublier le mal qu'on lui a fait pour le plaisir qu'on lui procure, et bien plus désireux de satisfaire sa curiosité que sa vengeance. Jean de Vert était pourtant, tout bien considéré, un assez vilain aventurier. «..... Il buvoit admirablement, dit le *Mercure Galant* (2), et n'excelloit pas moins à prendre du tabac en poudre, en cordon et en fumée. Il estoit accompagné de plusieurs officiers allemands qui, tous avoient les mêmes talens. » Et l'on chantait encore, cinquante ans après, sur l'air qui portait son nom :

« A se barbouiller de tabac,
Trouvoit-on de la gloire?
Se piquoit-on d'un estomac
Qui fût si propre à boire?
Certaines dames de ce temps
L'emportent pour ces beaux talens
Sur Jean de Vert, sur Jean de Vert » (3).

Ces *talents* variés, qui décidément, avaient tant séduit nos pères, n'étaient malheureusement pas les seuls de Jean de Vert. Il l'avait bien prouvé dans sa fameuse campagne de 1636; s'il se conduisait en homme parfaitement mal élevé, c'était, au demeurant, un excellent général.

Il semblait donc tout naturel de faire l'échange de ce person-

(1) Gigantomachie, ch. II, à la fin.
(2) Mai 1702, p. 77 et suiv.
(3) Mlle L'Héritier, dans le *Merc. Gal.*, *loc. cit.*

nage contre le comte de Horn, et cependant deux difficultés se présentaient. D'une part, Jean de Vert n'était pas prisonnier du roi qui n'était, à vrai dire que son geôlier, — geôlier des plus accommodants, comme on vient de le voir ; — il appartenait en réalité au duc de Weimar, qui l'avait pris. D'autre part, le cardinal de Richelieu n'était pas sans inquiétude sur les résultats que pouvait amener dans l'armée alliée la libération du maréchal suédois et, suivant l'axiome cher aux gens prudents : dans le doute, abstiens-toi ! il ne demandait pas mieux que le voir rester prisonnier entre les mains du duc de Bavière. Il redoutait, en effet, non sans raison, que son retour à l'armée n'y semât des divisions, — son commandement y ayant été donné à d'autres, — et que ces divisions ne devinssent une cause d'affaiblissement dont les conséquences seraient indirectement à craindre pour la France elle-même. Mais ce second prétexte était impossible à opposer à l'impatience d'Oxenstiern ; aussi, dès que le premier motif eût disparu par suite de la mort du duc de Weimar, Grotius reçut l'ordre de demander officiellement l'échange des deux généraux ennemis. Il en parla d'abord à Bullion, surintendant des finances, qui promit de bonne grâce qu'il ferait ce qui dépendrait de lui pour donner cette satisfaction à la reine de Suède ; de Groot demanda ensuite et obtint une audience du roi, qui témoigna beaucoup de bonne volonté et dit qu'il en parlerait à son conseil. L'ambassadeur, pour engager Louis XIII à consentir à cet échange, lui représenta que le feu duc de Weimar avait lui-même destiné les généraux Jean de Vert et Enkefordt, qui avaient été pris ensemble, à être échangés contre le maréchal de Horn, pensant qu'il importait à sa gloire de rendre la liberté à ce grand capitaine, son ami et son frère d'armes (1) ; que Bernard de Saxe l'avait lui-même dit et écrit au roi à différentes reprises, et qu'il ne s'agissait plus maintenant que de réaliser les intentions qu'il avait exprimées de son vivant. Il aurait pu ajouter que c'était pour le duc de Weimar un véritable devoir de conscience de rendre la liberté au comte de Horn, car c'était lui qui l'avait fait prendre à la bataille de Nordlingen perdue par une imprudence, qui fut du reste, la seule faute de sa carrière militaire.

(1) Il y aurait beaucoup à rabattre de ces beaux sentiments qui avaient tout au plus, dans la circonstance, la valeur d'un argument diplomatique. En effet, le duc de Weimar et le maréchal de Horn avaient toujours été animés l'un contre l'autre d'une jalousie qui paralysa bien souvent les efforts des alliés et qui mit plus d'une fois en péril le sort de la coalition protestante.

Ayant reçu quelque temps après l'assurance que le duc Maximilien de Bavière, de qui le maréchal de Horn était le prisonnier, consentait à l'échange proposé, de Groot revint à la charge dans une audience qu'il eut du roi au commencement de septembre 1640, pour le complimenter de la prise d'Arras. Voyant Louis XIII mis en belle humeur par ses félicitations, tant à l'occasion de ses nouvelles conquêtes qu'à celle de la grossesse de la reine, rendue publique récemment, l'ambassadeur osa même aborder le côté pratique de l'échange et insinua que l'on pourrait envoyer Jean de Vert à Benfeldt et le comte de Horn à Landau, d'où ils iraient chacun de leur côté à Bâle pour y être libres. Le roi répondit qu'il y réfléchirait.

En effet, quelques jours après, Chavigny vint voir Grotius et lui dit qu'après y avoir mûrement pensé, le roi consentait à l'échange proposée, à la seule condition que le traité d'alliance entre la France et la Suède, traité dont l'expiration était prochaine, serait renouvelé. Cette grande affaire, qui se négociait à Hambourg entre Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et Jean Adler Salvius, vice-chancelier de Suède, traînait en longueur par suite d'une augmentation de subsides demandée par la Suède, et elle ne fut conclue que le 30 juin 1641. A cette date, l'échange des deux prisonniers n'était pas encore un fait accompli. Grotius dut même aller à Reims, où le roi se trouvait, au mois d'août 1641, pour lui rappeler ses promesses. Le roi les renouvela sans se faire prier; mais là n'était pas la difficulté, les retards provenant maintenant de la mauvaise volonté montrée par le duc de Bavière, malgré la parole précédemment donnée, et dans la lenteur, peut-être calculée, du comte d'Avaux, chargé de préparer à Hambourg l'organisation matérielle de l'échange. Toute la fin de l'été et l'automne se passèrent encore en négociations. Enfin, au commencement de 1642, Jean de Vert fut conduit à Schelestadt et le maréchal de Horn à Landau, et l'échange eut lieu à Strasbourg. Le 11 avril suivant, de Groot écrivait au gendre de son bienfaiteur : « Illustre seigneur, Votre Excellence étant enfin rendue à la liberté, je rends d'abord grâces à Dieu de ce qu'il a fait aboutir nos démarches si longues et si laborieuses, et ensuite je le prie de compenser pour vous les souffrances d'une captivité si prolongée en vous donnant le bonheur dans une autre vie. J'espère que Votre Excellence passera par ce pays pour retourner dans sa patrie ; et, dans ce cas, je lui demande la permission d'aller au-devant d'elle et d'avoir l'honneur de lui donner l'hospitalité dans ma maison... »

Le comte de Horn ayant pris un autre chemin, le vœu de Grotius ne fut pas exaucé à cette occasion, et il ne lui fut pas donné d'avoir pour hôte l'illustre général qu'il avait tant contribué à rendre à son pays et à la liberté.

D'autres préoccupations vinrent bientôt, du reste, l'obliger à veiller de plus près encore aux affaires qui lui étaient confiées. Le 4 décembre de cette même année 1642, le cardinal de Richelieu mourut, et Louis XIII ne lui survécut que très peu de temps. Bien que Grotius n'eût plus, comme nous l'avons dit plus haut, de relations personnelles avec Richelieu depuis plusieurs années et que ce grand homme ne lui fût pas sympathique, il dut regretter ce changement de ministre suivi de si près par un changement de règne qui pouvait lui faire craindre une modification dans la politique et les alliances de la France. Il n'en fut rien cependant, et Mazarin, bientôt investi de la confiance de la reine régente Anne d'Autriche, continua, dans les relations extérieures, les traditions de son illustre prédécesseur. Ce n'est donc pas de ce côté que vinrent à de Groot les ennuis de tout genre qu'il eut à supporter pendant les dernières années de sa mission, sur lesquelles il nous faut jeter maintenant un rapide coup d'œil.

IX

Depuis plusieurs années déjà, les régents de Suède, en présence des difficultés de tout genre que rencontrait leur ambassadeur à la cour de France, hésitaient à le maintenir à son poste (1).

Nous avons la preuve de ces dispositions dans une dépêche adressée au ministre Bouthillier par Monsieur d'Avaugour, et datée de Stockholm le 17-27 février 1637.

— « Quand au rappel de Grossius, leur ambassadeur, dit-il, « ces Messieurs (les Régents de Suède) m'ont asseuré que Sa « Majesté sera contante en ce poinct, luy en ayant escrit pour « cela passé long temps ainsy qu'ils m'avoient dit ; mais que tant « a cause de l'hyver ou nous sommes que pour la conservation « de l'honneur et réputation du dit, ils requièrent le Roy qu'il « daigne le souffrir encore jusqu'au moys de juin prochain, ces « Mrs m'asseurans qu'ils y manderont sans faute quelqu'autre « en ce temps là, sur quoy les enquérant de la personne qu'ils « y veulent envoyer, et si elle n'aura pas tiltre d'ambassadeur « comme le dit Grossius, ils répondent qu'ils n'ont pas abso « lument encore déterminé cela, mais qu'en tous cas ce sera un « résident. Je n'ay jamais fait l'instance susditte par icy sans « altrere (?) un peu 109-30 (le chancelier Oxenstiern), comme « son frère..... » (2).

On voit par ce document, que le rappel de Grotius avait été formellement demandé à la Cour de Suède, ce qui augmentait encore les difficultés de sa situation. Ces difficultés provenaient tant de ses ennemis personnels que de la politique qu'il avait à défendre pour le compte de sa patrie d'adoption. De Groot lui-même ne se faisait pas d'illusion sur le crédit dont il jouissait. Il sentait bien d'ailleurs qu'il n'était plus soutenu comme au premier jour et

(1) Puffendorf, L. XIII, p. 77.

(2) Archiv. du Ministère des Affaires étrangères. Correspondance de Suède, Tome IV, fol. 432.

que des Suédois, envieux de la situation et de la faveur dont il jouissait, bien qu'il fût étranger, cherchaient à exploiter ses déboires pour le perdre dans l'esprit de la reine et du grand-chancelier. Il savait que, abusant de la large tolérance de son esprit éclairé et de ses anciennes relations avec un grand nombre de catholiques éminents, on était allé jusqu'à laisser entendre qu'il n'était pas éloigné d'abjurer la Réforme (1). Ces calomnies, cette lutte sourde contre lui avaient fait prendre à Grotius en profond dégoût la politique, et s'il accordait toujours aux affaires dont il était chargé le même dévouement plein de clairvoyance, il se préoccupait des moyens à employer pour sortir honorablement d'une situation dans laquelle il prévoyait qu'allait bientôt lui manquer la chose la plus indispensable à un envoyé diplomatique, je veux dire la confiance de son gouvernement.

C'est sous l'impression de ce sentiment qu'il avait, dès 1636, écrit au grand-chancelier (2) que, pour remédier à toutes les difficultés qu'on lui créait à Paris, surtout en matière de préséance, il serait peut-être plus à propos de n'avoir en France qu'un simple agent et non pas un ambassadeur.

Depuis, il avait plusieurs fois offert sa démission, et notamtamment en 1638, lorsque Schmalz, secrétaire du grand-chancelier était venu en France pour lui porter des instructions et pour l'assister dans les négociations relatives à une trêve dont il était question alors et qui n'aboutit pas. Schmalz, en effet, aventurier brouillon et ambitieux sans scrupules, avait abusé de la confiance qu'avait en lui Oxenstiern, qu'il avait su circonvenir, pour contrecarrer toutes les démarches de Grotius, et par jalousie, n'avait manqué aucune occasion de lui nuire, tant auprès de sa cour que de celle de France, et cela au grand dommage des affaires qu'ils avaient à traiter ensemble. Mais Schmalz était Suédois, et quels que fussent ses services, Grotius était toujours traité en étranger par ses compatriotes de circonstance, dont il ne savait même pas la langue (ses dépêches étaient écrites en latin) ; c'est même en s'appuyant sur de prétendues instructions suédoises, dont de Groot, par conséquent, était dans l'impossibilité de prendre connaissance, que Schmalz avait pu tenir en échec le représentant attitré de son pays. Cette

(1) G. Lettre de Vossius, Epist. 656, en date du 27 novembre 1642.
(2) Epist. 690, p. 284.

querelle tourna néanmoins à l'honneur de Grotius, car son rival, de retour à Stockholm, fut accusé de malversation et termina sa carrière par une double trahison : il se fit catholique et passa au service de l'empereur.

Cependant de Groot avait conservé un grand ressentiment de cette aventure, et lorsque, quelques années après, en 1641, la reine Christine envoya de nouveau à Paris un agent chargé en apparence de lui remettre pour la cour de France des lettres relatives à la guerre qui venait d'éclater entre la Suède et le Danemark, — il résolut de ne pas supporter une seconde fois ce qu'il regardait avec raison comme un acte d'injurieuse méfiance. Il avait d'autant plus lieu d'être blessé que l'adjoint, ou, pour mieux dire, l'espion qu'on lui adressait était un aventurier d'assez bas étage, nommé Cerisante ou Duncan, que son origine française, — il était fils d'un ministre de Saumur, — n'a pas fait ménager par les contemporains (1). Il s'était retiré en Suède dès le commencement de la régence d'Anne d'Autriche, à la suite de diverses équipées ; et, comme il avait de l'esprit, il plut à la reine Christine, qui lui donna commission de lever un régiment. Il prit l'argent et le brevet de colonel, mais n'embaucha aucun soldat, puis bientôt, atteint sans doute du mal du pays, et désireux de faire une brillante rentrée dans une patrie dont il avait été chassé peu de temps auparavant, il profita de la faveur dont il jouissait pour se faire nommer agent de Suède à Paris.

Ce colonel sans régiment, diplomate sans mission, étourdi, bavard et vantard, ne pouvait, — pas plus que Schmalz autrefois, — s'accorder avec le sage et prudent de Groot ; aussi la guerre ne tarda-t-elle pas à s'allumer entre les deux représentants de la reine Christine. Bien que Cerisante eût ordre de ne rien faire que de concert avec l'ambassadeur, il affectait de traiter seul les affaires de la Suède ; il envoyait à sa cour les nouvelles les plus fausses, qu'il assurait tenir de source absolument certaine ; il déconsidérait de toute manière par ses extravagances le caractère dont il était revêtu : enfin, il fit si bien qu'il lassa la patience de Grotius, qui demanda son rappel et, — dernière injure ! — l'obtint sans difficulté. La reine de Suède voulut néanmoins donner une satisfaction de forme à un homme qui l'avait fidèlement servie pendant dix ans ; elle écrivit donc à la reine régente de France une lettre des plus flatteuses

(1) Mém. du duc de Guise, L., 2

pour son ambassadeur et une autre à de Groot lui-même, dans laquelle elle le remerciait et lui promettait de l'employer ailleurs.

C'est seulement au printemps de l'année 1645 que de Groot s'embarqua à Dieppe pour la Hollande, dont le gouvernement, — revenu enfin vis-à-vis de lui à de meilleurs sentiments, — lui avait envoyé des passeports très favorables. Il reçut à Amsterdam toutes sortes d'honneurs, et il y fut traité aux frais de la ville. Le 16 mai, il était à Hambourg, en route pour la Suède. De Hambourg, il passa à Lubeck, et enfin il trouva à Weimar la flotte suédoise, dont l'amiral, le comte de Wrangel, lui donna un navire de guerre pour le conduire à Calmar, où il croyait trouver le grand-chancelier ainsi que les ambassadeurs de France et de Hollande. Il le rencontra, en effet, à quelques lieues de là, dans un endroit appelé Inderacher, où se poursuivaient les négociations destinées à mettre fin à la guerre entre la Suède et le Danemark. Enfin, après être resté pendant une partie du mois de juin avec Oxenstiern, qui lui témoignait beaucoup d'amitié, Grotius se rendit à Sockholm, où il attendit l'audience de la reine, qui se trouvait alors à Upsal.

Christine était fort désireuse de voir un homme si célèbre dans les lettres et qui depuis de longues années lui avait été si fidèlement attaché. Aussi revint-elle dans la capitale dès qu'elle sut que Grotius l'y attendait, et elle le fit venir le lendemain même de son arrivée. « ..... J'ai vu la reine, » écrivait-il à son frère le 15 juillet 1645, « elle m'a fait de grandes promesses. Je ne vois pas encore ce qu'elle veut faire de moi ; mais les sénateurs de Suède paraissent très satisfaits de ma conduite. » Il revit plusieurs fois Christine, qui lui fit l'honneur de l'inviter à sa table ; mais toutes ces marques d'amitié et de considération ne constituant que des satisfactions d'amour-propre absolument dépourvues d'intérêt pratique, de Groot comprit que ses envieux étaient plus puissants que ses services, et après avoir attendu quelque temps, il prit le parti de demander son congé. La reine le lui refusa longtemps ; pour le retenir, elle lui offrit le poste de conseiller d'État ; mais il s'excusa sur sa santé fort altérée alors et sur le climat de la Suède, qui ne pouvait convenir, disait-il, à sa femme et à ses enfants. Il demanda donc son passeport, qu'on ne se pressa pas d'expédier. Aussi prit-il bientôt le parti de s'en passer et un beau jour, il se rendit au port avec le projet de s'embarquer sur le premier navire à destination de Lubeck. Christine l'ayant appris, lui envoya un gentilhomme pour lui dire qu'elle voulait le voir

encore une fois. Cette dernière entrevue fut satisfaisante et de Groot reçut enfin, avec son congé officiel et un vaisseau pour l'emmener, un présent considérable en vaisselle précieuse et en argent.

Obligé de chercher fortune de nouveau, il hésitait à retourner en Hollande, où il avait laissé sa femme et où le parti républicain, dirigé par ses amis, était sur le point d'obtenir la prépondérance ; il songeait aussi, paraît-il, à aller s'offrir au roi de Pologne ; peut-être même, dégoûté des affaires publiques, aspirait-il au repos après une carrière si agitée et si bien remplie. Quels qu'aient été à ce momment, les projets qu'il nourrissait, le destin vint trancher ses irrésolutions par un événement inattendu. En effet, le navire qui le portait ayant éprouvé une effroyable tempête de trois jours, fit naufrage et échoua près de Dantzick. Les émotions et les fatigues qui en résultèrent augmentèrent encore la faiblesse de Grotius et le forcèrent de s'arrêter à Rostok, où il traîna misérablement pendant quelques jours et où il expira, loin des siens, dans la nuit du 28 au 29 août 1645. On voulut voir, comme toujours, dans cette mort, l'effet du poison, et on a prétendu que la reine Christine avait eu intérêt à faire disparaître avec lui des secrets politiques dangereux. Il est possible que le chagrin qu'il dut ressentir de se voir abandonné par elle après l'avoir si bien servie et d'être obligé, à soixante-deux ans, de se faire une nouvelle carrière, ait augmenté sa maladie et hâté sa fin ; mais l'histoire impartiale doit rejeter avec indignation ces racontars criminels, démentis, d'ailleurs, par les documents contemporains les plus dignes de foi.

Ainsi mourut Hugues de Groot, prématurément épuisé par les luttes d'une existence pour laquelle il n'était pas né. Il appartenait, en effet, à cette classe d'hommes au caractère droit, à l'esprit élevé, plus propres aux spéculations littéraires et scientifiques qu'aux stériles agitations de la politique ; et qui ne sont attirés accidentellement vers les affaires publiques que pour en devenir les dupes et les victimes. Intelligence supérieure, savant universel, le pays où il naquit et le temps où il vécut furent peu favorables au développement de ses puissantes facultés. Il fut trop bon citoyen pour se désintéresser du sort de sa patrie et s'absorber dans ses études, et il aima trop le travail solitaire pour jouer un premier rôle sur le théâtre diplomatique dont Richelieu, le plus puissant homme d'État de l'histoire moderne, était l'acteur principal.

Grotius n'en restera pas moins, dans la pénombre relative ou l'ont placé les circonstances, une des figures les plus intéressantes du XVIIIe siècle ; et c'est à juste titre que les fils de

ceux qui l'ont persécuté se préparent a lui élever une statue. La Hollande ne peut que s'honorer elle-même en rendant cette tardive justice à l'un de ses plus illustres citoyens, et il appartenait à notre siècle profondément libéral et tolérant, — malgré quelques apparences contraires, — de voir réhabiliter dans le pays même où il souffrit pour la liberté et pour le bien public, la mémoire de cet homme de mérite, dont le cœur fut sans fiel et la vie sans reproche.

LETTRES FRANÇAISES INÉDITES

DE

HUGUES DE GROOT

Publiées pour la première fois d'après des originaux conservés à la Bibliothèque nationale et aux Archives du Ministère des Affaires étrangères.

Le rôle important joué par Grotius, tant dans l'histoire de sa patrie que dans la politique européenne au commencement du XVIIe siècle, a fait rechercher avec soin ses lettres aux hommes d'État et aux savants avec lesquels il était en correspondance. A diverses époques, on en a publié un grand nombre (1), mais il en reste certainement encore beaucoup qui ont échappé à la curiosité des érudits et dont l'intérêt ne le cède en rien à celles qui ont été mises au jour.

Ayant été assez heureux pour découvrir à la *Bibliothèque Nationale* de Paris et au *Ministère des Affaires étrangères* onze lettres inédites (2) de Grotius, je crois ne pouvoir mieux terminer la petite *Notice* que j'ai consacrée à ce personnage à l'occasion de son troisième centenaire, qu'en faisant profiter les érudits et les historiens de ma trouvaille.

(1) Je citerai notamment : 1° *Grotii Epistolae quotquot reperiri potuerunt.* Amstelod, 1687, in-folio. — 2° *Grotii Epistolae ineditae*, ad Oxenstiernos patrem et filium aliosque e Gallia missae, etc. ex Museo Meermaniano. Harlem, 1806. — 3° *H. Grotii Epistolae sex ineditae;* edente Ad. Stolker. Ludg. Batav., 1809, in-8. — 4° *Epistolae ad J. Oxenstiernum, ad Jo. Sabrium*, etc , Harlem, 1829, in-8. — Cfr. aussi la *Bibliographia Grotiana*, du Dr H. C. Rogge.

(2) Il n'en existe pas aux Archives Nationales. Les recherches faites sur ma demande par l'administration de ce grand dépôt pour retrouver des lettres de Grotius, ont été infructueuses. « Le nom de Grotius » voulut bien m'écrire M. Alfred Maury, directeur général des Archives, « n'apparait qu'une seule fois dans nos inventaires, propos d'une lettre à lui adressée par le chancelier suédois Oxenstiern, en juillet 1637...

Les lettres inédites rencontrées à la *Bibliothèque Nationale* sont au nombre de cinq, et elles sont reliées dans le tome 583 du fonds créé par le savant Du Puy, auxquel elles sont adressées (1).

Ces cinq lettres, dont la dernière est datée de 1632, appartiennent à la période la plus pénible de la vie de Grotius.

Il n'en est pas de même des six autres que j'ai pu découvrir dans la Correspondeance de Suède, aux *Archives du Ministère des Affaires étrangères*, grâce à l'obligeance de mon excellent et savant ami M. Girard de Rialle, directeur de ces archives ; ces lettres, — qui vont de 1638 à 1642, — nous reportent à la partie la plus active de la vie politique de l'ambassadeur de Suède. Elles ont pour destinataire le ministre Bouthillier de Chavigny (2), avec qui, comme nous l'avons vu plus haut (Notice, p. 32), Hugues de Groot avait l'habitude de traiter les affaires qui lui étaient confiées.

En dehors de l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour l'histoire politique et littéraire, ces onze lettres ont encore pour nous le mérite d'être écrites en français, et à ce titre elles constituent une véritable rareté. En effet on a recueilli et publié avec le plus grand soin les lettres latines de Grotius, et nous en avons un exemple dans la collection Du Puy elle-même, où nous trouvons, — au tome DLXXXIII, — des lettres latines, qui toutes ont été reproduites dans le grand recueil de 1687, tandis que les lettres françaises, reliées à côté dans le même volume, ont été négligées. J'aurais, en ce qui me concerne, mauvaise grâce à m'en plaindre, puisque cela me permet d'en enrichir aujourd'hui ma petite publication.

(1) Pierre Du Puy, né à Agen en 1582, mort en 1651. Savant jurisconsulte, il fut successivement conseiller du roi en ses conseils et garde de la Bibliothèque, en 1633, à la place de Nicolas Rigault. Il avait beaucoup de relations avec les savants des Pays-Bas, où son père avait compté un grand nombre d'amis et où il accompagna lui-même Thumery de Boissise que le roi avait envoyé avec une mission en Hollande. Son jeune frère, Jacques Du Puy, prieur de Saint-Sauveur, est mort en 1656. C'est lui qui légua au roi les livres que son frère et lui avaient rassemblés, au nombre de neuf mille imprimés et de trois cents anciens manuscrits. Les deux frères Du Puy, compagnons de travail inséparables, logèrent longtemps chez M. de Thou, rue des Poitevins, derrière Saint-André-des-Arts. (Cf. Catal. des Mss. de la Bibl. de Carpentras, par Lambert, 1862.)

(2) Il y eut successivement deux secrétaires d'État de ce nom : le père, Claude le Bouthillier (1584-1655) signa, en 1630, le traité avec le duc de Weymar. Le fils, Léon le Bouthillier, comte de Chavigny et de Buzançais, naquit en 1608 et mourut en 1652 Entré au Conseil en 1631, à la suite d'une mission en Italie, il obtint alors la survivance de la charge de sécrétaire d'État, possédée par son père, et il en devint titulaire en 1632. Il resta ministre jusqu'aux conférences de Munster, en 1643.

Il semble qu'il y ait eu un parti pris de ne donner au public que la Correspondance latine de Grotius. C'est, du reste, l'avis du savant docteur H.-C. Rogge, l'éminent bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam, et l'auteur de la *Bibliographia Grotiana*, qui, consulté par moi au sujet des lettres que je me proposais de publier, me répondit que non seulement ces lettres étaient inédites, mais qu'il lui a toujours paru « qu'on a seulement mis en lumière les lettres qui étaient écrites en latin (1). » Une pareille déclaration, faite par l'homme qui connaît le mieux notre sujet, suffirait au besoin pour justifier la publication des lettres qui suivent. J'espère que les érudits qui prendront le temps de les lire, trouveront que les renseignements historiques et littéraires qu'elles contiennent valaient la peine d'être connus.

Les cinq lettres qui suivent sont adressées à Pierre Du Puy et tirées du fonds qui porte son nom (tome 583). M. Léopold Delisle, le savant administrateur de la Bibliothèque Nationale, a donné dans le *Cabinet historique* de novembre-décembre 1882 un « Inventaire abrégé de la collection Du Puy. »

LETTRE PREMIÈRE

MONSIEUR,

Les agitations de cette mer sont encore si grandes que je ne voy pas bien encore quel port il me faudra prendre. Pour la trefve je ne uoy point d'apparence qu'on y songe. Au contraire oultre ce que donnent les moyens du pays on lèue des grandes sommes a interest,

(1) La seule lettre *française* de Hugues de Groot qui ait été publiée jusqu'ici, à ma connaissance du moins, est celle que contient le recueil de Harlem (1806), sous le n° XXI. Le destinataire en est inconnu, et elle est datée du 4-14 février 1636.

et on espère deux millions du Roy par l'entremise de monsieur Vosbergen pour tenter la fortune des armes de bonne heure et ne perdre pas la bonne occasion que les prospéritez du Roy de Suède et nos armes estantes (?) sur la frontière nous donnent. Et comme ordinairement ceux qui ont la conduicte des armée (*sic*) n'oublient pas quand le public le permet d'avoir soing de leur particulier, vous scaurez bien iuger quelle ville on destine a noz exploicts. Je voy le Roy protecteur sans dispute de Sauoye et de Lorraine : et croy que uolentiers les Electeurs et Evesques catholiques de l'Allemagne se ietteront dans ses bras pour asseurer la Religion et la souppe lesquelles choses ils croiront courir grand risque si ces vents de Nord continuent à souffler. La chanse a esté assez longtemps contraire au poure Palatin : (1) il est temps qu'elle tourne. Je suis marry de ce nouvel embarras du Parlement et souhaicte de tout mon cœur que cette brave compagnie conserue sa liberté et lustre ancien. Pour le moins nous auons de quoy nous consoler de ce que monsieur Bignon (2) n'a poinct de part à ces maux. Sa santé est l'honneur du palais.

Monsieur de Thou (3) faict ce qui est propre a sa maison ne perdant aucune occasion de bien faire a toutes sortes des gens jusqu'à moy. On attend icy monsieur de Saumaise (4) qui reproche bien nostre paresse a nous autres qui auons eu le mesme liure mais n'avons pas prins la peine que luy a prinse qui sans doubte un jour sera utile au public. Il n'appartient qu'a luy de manier des manuscripts. S'il a trouvé quelque roman de Damascenus (5) je ne m'en estonne pas puis que le récit qu'il faict de la Sibylle qui parust a l'heure que Crâsus fust mené au feu en tient beaucoup. Vous me resjouyssez par la nouvelle de la pièce que vous auez recouuert de

(1) Voir plus haut, p. 27.

(2) Jérome Bignon né à Paris le 24 avril 1589 et mort dans la même ville le 7 avril 1656.

(3) Jacques-Auguste de Thou était mort le 7 mai 1617 ; bien que cette lettre de Grotius ne soit pas datée, il s'agit très certainement ici de François-Auguste de Thou, fils aîné de Jacques, né vers 1607 et reçu conseiller au Parlement de Paris à 19 ans. C'est après cette réception qu'il voyagea dans toute l'Europe ; il recouvra *l'air de sa patrie*, comme le dit Grotius dans la lettre qui suit, au retour de ses voyages qu'il poussa jusqu'à Constantinople.

(4) Claude de Saumaise, né le 15 avril 1588, mort le 6 septembre 1653. Cette lettre de Grotius a dû être écrite au moment où Saumaise allait arriver en Hollande chassé de France par l'intolérance du garde des sceaux Marillac (v. p. 23), qui refusait, malgré le Parlement de Bourgogne et l'opinion publique, de laisser son père lui résigner sa charge, à cause de la religion protestante qu'il professait. Saumaise avait alors accepté dans l'Université de Leyde la place qu'y avait occupée Scaliger. Peut-être cependant Grotius fait-il ici allusion à un second retour de Saumaise, de France en Hollande, d'où l'avait chassé des craintes de peste quelque temps après son arrivée.

(5) Il s'agit ici de Nicolas Damascène ou de Damas, historien, poète et philosophe du Ier siècle avant Jésus-Christ, et dont Grotius lui-même a traduit des fragments.

ce grand personnage (1) qui par son grand iugement a surpassé de beaucoup les esprits de noz siècles et ne cède a aucun des anciens. Si elle ne doibt estre d'usage public elle ne peut estre guardée en lieu plus digne qu'en uostre bibliothèque. Je vous remercie bien humblement de l'assistance que vous donnez a ma femme (2) et avecq touts le (*sic*) amis de deça fais mes bien humbles baisemains a tout (*sic*) ceux de delà.

(Autographe, non signée.)

A Monsieur
Monsieur du Puy.
A Paris (3).

LETTRE SECONDE

MONSIEUR,

Jusqu'icy rien ne s'est passé icy qui méritast d'estre mandé après que nous auons eu icy l'honneur de uoir M. de Thou lequel, j'espère, aura recouvert sa santé avecq l'air de sa patrie (4). L'air de la mienne m'est assez rude par l'opposition violente de ceux qui sont causes de mon mal et ne croient poinct trouuer leur seureté qu'en continuant a faire comme ils ont commencé. Toutesfois Dieu mercy, nous ne manquons pas de bons amis et ne prendrons autre résolution que digne de noz actions précédentes. On nous asseure que le roy de Sweden (5) est passé le Rhin, uers Mayence laquelle ville est

(1) La pièce dont il est ici question fait sans doute partie des fragments achetés à Chypre pour le compte de Peiresc et publiés par Henri de Valois (Paris, 1634, in-4). On trouve à la bibliothèque de Carpentras un volume manuscrit (in-fol. vel. parch.) sous le numéro LXXX des manuscrits de Peiresc qui contient (folios 3-94) ces fragments sous ce titre : « Ex Nicolao Damasceno excerpta de Vita Augusti Nicolai Damasceni vita ex seipso. — Ejusdem Nicolai Vita ex Suidæ Lexic. — Fragmenta Nicolai Damasceni ex universali historia. » Cette copie est antérieure à l'imprimé et la version latine qui l'accompagne n'est point celle de Henri de Valois. Ne serait-elle point de Grotius ? (Cf. Catal. des Mss. de la biblioth. de Carpentras, par Lambert — Carpentras, 1862 ; tome III, p. 92-93.)

(2) Voir plus haut, p. 23,24.

(3) Fonds Du Puy, tome DLXXXIII, fol. 34.

(4) Voir la note 2 de la lettre précédente.

(5) Gustave-Adolphe, roi de Suède.

protégée par une armée du comte Jean de Nassau. Par mer noz affaires vont assez mal non seulement a cause des prinses que ceux de Dunquerque (1) font chaque jour sur les nostres, s'enrichissants (*sic*) impunément a noz despens, mais aussi pour ce que Pater général d'une flotte aux Indes occidentales a esté bien battu par les Espagnols entre la Baye (2) et Pernambucq : Il est vrai que les Espagnols avoit (*sic*) cinquante-deux uoiles et luy seulement seize, mais très bien montez. Le mal est arrivé par dix de ses navires qui n'ont aucunement voulu combattre, offensez par le rude commandement de Pater : tellemcnt que le prix des parts dans la compaignie des Indes Occidentales en est bien rabattu et ne voudroy pas conseiller à monsieur le Président de Lausson ou autres amis de s'y engager. Des nouuelles que je pourroy receuvoir de voz costez, celle de la santé de monsieur Bignon me seroit la plus agréable : comme aussi de messieurs de Thou et de la uostre et de messieur (*sic*) uoz frères. Je vous prie très humblement de me faire l'honneur de les (*sic*) faire mes recommandations bien humbles, et à ceux que j'ay nommé et à tant d'autres amis que je ne nommeray pas afin de n'oublier personne ny me mesprendre en l'ordre, suffira que je demeureray tousjours et à uous et à eux

Le 12 de décembre 1624.

Le très fidel et très obéissant serviteur
H. Grotius

A Monsieur
Monsieur du Puy (3).

LETTRE TROISIÈME

Monsieur,

Je vous suis très obligé de nouveau à cause tant de uoz bons souhaits que de nos advis. Quant a mes affaires, je n'y uoy pas clair encore. Le meilleur est que je m'en soucie fort peu me souvenant

(1) Dunkerque fut cédé à l'Espagne en 1559, par le traité de Cateau-Cambrésis. Elle resta aux Espagnols jusqu'en 1646, année où le duc d'Enghien la reprit après un siège de dix-sept jours.

(2) Bahia.

(3) Fonds Du Puy, t. DLXXXIII, fol. 36.

d'une chanson que j'ay ouy en France, A que le monde est grand. Nostre bon amy monsieur Rubens (1) comme vous aurez entendu, n'a rien faict ayant esté renvoyé par le prince d'Orange presque si tost qu'il fust arriué. Sa commission estoit d'offrir l'eschange des prisonniers, la liberté de la pesche du harang et autre grand (*sic*) poissons dans l'Océan à condition qu'à ceux de Flandre fust permis la petite pesche sur leur coste, touts acheminements à un pourparler de tresue, redoubté grandement en ce temps icy par le Prince d'Orange a cause qu'on travaille asteure (*sic*) pour obtenir des Provinces les moyens nécessaires pour faire quelque chose de bon de cette année, une chose assez difficile en soy sans qu'on y apporte du destourbier. Les grand (*sic*) succès du Roy de Suède donnent au dict Prince enuye à s'efforcer, et le poure Palatin a leué l'argent qu'il auoit presté à ce pays et engagé les bagues de sa femme pour trouver de la compaignie qui le ramène dans son Palatinat. Car pour Bohême et ce qui en dépend il semble que tout cela se ua mettre d'entre les mains de ceux qui le garderont mieux que luy n'a faict. Monsieur Bignon doit auoir cy aprez plus grand soin de la santé que de la réputation, puisque de celle cy il a désia autant qu'aucun homme de sa robbe scauroit auoir, mais de celle-la il n'en a que trop peu. Monsieur de Cordes (2) et monsieur Pelletier (3) ne laisseront pas de luy donner des bons conseils pour cela. Cependant je suis bien aise qu'il n'est pas meslé en cette disgrâce de ceux du Parlement, de quoy il court grand risque par sa grande générosité.

(1) Ce passage nous servira à dater la lettre de Grotius.

Dès le mois de mars 1630, Rubens, avant son départ d'Angleterre, où il était en mission, avait été voir l'ambassadeur des Provinces-Unies pour sonder les dispositions desdites provinces au renouvellement de la trêve, qui était toujours vivement désire à Bruxelles. Au mois de décembre 1631, Rubens se rendit lui-même, par les ordres de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas espagnols, et dans le plus grand secret, à la Haye, où il eut un entretien (le premier, comme ambassadeur du moins), avec le prince d'Orange. M. Gachard (*Hist. politique et diplomatique de Rubens*, Bruxelles, 1877, in-8 p. 233) nous dit que les renseignements font défaut sur ce qui se passa dans cette entrevue. Enfin, le 26 août 1632, Rubens alla au camp du prince, qui venait de prendre Maëstricht quatre jours auparavant. « Il en repartit le 29 pour Bruxelles. C'est à quoi se réduit tout ce que nous savons de cette négociation... » (Gachard, *op. cit.* p. 243.) — Grotius ayant quitté la Hollande le 16 mars 1632 (v. plus haut, p. 25), la lettre que nous publions ici a certainement été écrite en décembre 1631, et nous donne quelques renseignements sur les négociations engagées à cette époque

(2) S'agit-il ici de Jean de Cordes ou bien de Denis de Cordes, morts tous deux en 1642 ? Je pense qu'il est plutôt question du premier, qui publia un bon nombre d'ouvrages historiques et laissa une belle bibliothèque achetée après sa mort, par le cardinal Mazarin.

(3) Il s'agit ici de Louis Le Peletier, conseiller d'État le 31 décembre 1624, mort en 1651. Il était le père de Claude Le Peletier, parent du chancelier Le Tellier, et fut grand ami de Jérôme Bignon.

Peut estre qu'il ne prendra pas tous jours bien à ceux qui gouvernent de maltraitter cette auguste compaignie de la quelle le respect est fort avant imprimé dans le cœur des François. Je remercie bien humblement monsieur de Thou de ses faueurs et bons offices et uous du jugement trop fauorable que uous faistes de mes œuvres. Je ueux suiure uostre conseil et en d'autres affaires et en ce qui est de mon petit livre de la Religion chréstienne (1). Je prie Dieu de conserver le bon monsieur de Loménie (2) en uie et en santé et ueux espérer qu'il le fera quand ce ne seroit que pour récompenser par cette grâce le bien que monsieur de la Villauclercqs (3) faist à tout le monde. Je fais le mesme souhait pour uous, messieurs uoz frères et bons amis auxquels touts par uostre permission je fais mes recommandations comme estant et à eux et à uous

Monsieur

Le serviteur très humble

H. Grotius.

A Monsieur
Monsieur du Puy.
A Paris (4).

LETTRE QUATRIÈME

Monsieur,

Les nouuelles des Indes Occidentales nous disent que nos gens ayant eu un exploict sur Paraïba lieu situé enuiron quinze lieues de Pernambucq (5) vers le Nord n'ont pas reussi, mais perdu enuiron cinquante des leurs ; ils se consolent de ce que les Portugais en se

(1) « De veritate religionis christianæ liber. »

(2) Le « bon M. de Loménie » est Antoine de Loménie, ambassadeur en Angleterre en 1595, secrétaire d'État en 1606, mort en 1638 à 78 ans.

(3) Henri-Auguste de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, depuis comte de Brienne, fils de Antoine de Loménie. Il fut, comme son père, ambassadeur en Angleterre en 1624, puis ministre des Affaires étrangères, en remplacement de Chavigny auquel il succéda en 1643.

(4) Fonds Du Puy, t. DLXXXIII, fol. 37.

(5) Cette place avait été prise en 1630 par les troupes de la compagnie des Indes Occidentales.

défendant ont perdu un plus grand nombre. Cette sepmaine partiront d'icy six cent (*sic*) nauires de marchands vers les costes d'Allemagne et Norwegen conduicts par six nauires de guerre du pays et douze autres des particuliers qui ont traitté avecq l'Estat sur le faict de la seureté de la nauigation. L'assemblée d'Hollande est empêchée sur la délibération du secours qu'on doibt faire au Roy de Suède. Monsr le Prince d'Orange se tient pour pouuoir sortir en campagne à chaque heure. J'enuoye ceste obseruation exacte faicte icy d'une Éclipse lunaire à monsieur Schichardus (1). Si Monsieur Gasendi (2) est encore à Paris je vous prie de la luy faire voir et aprez de fermer la lettre et si auez occasion la faire addresser à Tubinge, si non la donner à ma femme qui en aura le soin. Je demeure,

Monsieur,

Vostre serviteur plus humble,

H. Grotius (3).

Je prie que mes recommandations soyent faictes à mess^rs de Thou et aux amis.

Le 5 d'apvril 1631.

Ceux de la Compagnie des Indes Occidentales attendent nouvelles du succès de douze cents hommes envoyez par terre, et de treize bons nauires qui pour un autre dessein sont allez par mer.

Les marchands icy s'occupent à obtenir des privilèges et immunitez pour sécher ce grand lac que vous verrez en la carte d'Hollande entre Haerlem et Leiden, portant le nom desdittes deux villes. Je ne croy pas que jamais les mains des hommes ayent entreprins un tel changement en si grand espace (4).

(1) Schickard (Guillaume), célèbre orientaliste et astronome, né près de Tubinge en 1592, mort dans cette ville en 1635. Il était à cette époque professeur d'astronomie à Stuttgard, depuis le 20 octobre 1631. Schickard était aussi en relations avec Peiresc; on trouve dans les manusc. de ce dernier : « In obitum Guillelmi Schikardi, professoris Tubigensis, Lucas Holstenius » et « Tumulus Schikardi ab Henr. Dormalio et Samuele Petito » (Catal. des Mss. de la bibl. de Carpentras (1862), tome II, p. 37.)

(2) On voit par les manusc. de Peiresc, que Schickard et Gassendi centralisaient les observations sur les éclipses de lune. (Catal. des Mss. de la bibl. de Carpentras par Lambert (1862), tome II, p. 237, 408.)

(3) Fonds Du Puy, tome DLXXXIII, fol. 38.

(4) Il est intéressant de constater que dès cette époque on s'occupait du desséchement de la « mer de Harlem », qui ne fut exécuté que deux cents ans plus tard, en 1840 et années suivantes.

LETTRE CINQUIÈME

MONSIEUR,

Me uoicy a Hambourg (1) là où j'ay trouvé mons^r Lindenbrouch (2) et nous nous sommes entretenus en la souvenance de messieurs de Thou, de uous, de monsieur Rigaut (3), messieurs Labbé (4) et autres amis communs. Le changement de lieu m'excusera de ce que je ne puis trauailler asteure (*sic*) pour uous faire auoir les traistez des quels vous m'auez escript. La Confession d'Ausbourg icy se resiouyt de ce que le Roy de Suède tient la ville qui en a donné le nom. Il y a commencement de mauvaise intelligence entre le dict Roy et celuy de Danemarq procuré comme on tient par l'empereur qui offre la uille de Staden au Roy de Danemarq pour l'exemter du siège de celuy de Sweden. Celuy qui cy devant a eu la charge de commander au dict siège ou plustost blochhuis (blocus) s'est porté assez nonchalamment : c'est pour quoy on lui a donné un successeur plus uigilant. Nous ne tenons pas icy que le Roy de Suède ait occupé Munnichen (5) non obstant qu'il y en a eu du bruit. Monsieur de Baugy (6) est à..... lem (sans doute Harlem ; il y a ici un trou formé par l'arrachement d'une partie de la cire du cachet) pour traitter quelque chose secrette entre le Roy et le Prince d'Orange. Je remercie monsieur Diodati (7) de ce qu'il s'est employé pour faire tenir ma lettre au bon Schichard. Je plains monsieur Au-

(1) Grotius avait été obligé de quitter précipitamment la Hollande, le 17 mars 1632. (V. plus haut. p. 25.)

(2) Il y avait à cette époque à Hambourg deux commentateurs du nom de Lindebrog (en latin Lindenbrogius), Henri et Frédéric, nés dans cette ville le premier en 1570, le second en 1573. Tous deux avaient de nombreuses relations en Hollande. C'est à Henri Lindebrog qu'il arriva à Paris une aventure par suite du vol d'un manuscrit à l'abbaye de Saint-Victor. Il fut mis en prison et n'en sortit que plusieurs jours après, par le crédit du savant Du Puy.

(3) Nicolas Rigault, né à Paris en 1577, mort intendant de la province de Toul en 1654. Il fut garde de la Bibliothèque Royale après la mort de Casaubon, par la protection du grand de Thou, qui, en mourant, lui confia l'éducation de ses enfants. Conseiller au Parlement de Metz en 1633, il devint procureur général à Nancy, puis intendant à Toul.

(4) Il s'agit ici sans doute de Charles Labbé, jurisconsulte (1582-1657) qui fut fort lié avec Scaliger, Casaubon, etc.

(5) Munich.

(6) Ambassadeur de France en Hollande.

(7) Jean Diodati, né à Genève en 1576, mort en 1649. Pasteur calviniste en 1608 et professeur de théologie, il fut député par l'Église de Genève au synode de Dordrecht en 1618 et chargé de rédiger les délibérations de cette fameuse assemblée. Il publia des ouvrages de théologie et il était encore professeur en 1645.

bertin (1) pour ce que je l'ay trouvé homme très scavant. Ces messieurs là sont acoustumez de long temps d'user de termes assez rudes ce que je uoy qu'asteure (*sic*) on le veut désaprendre et ont tant moins de subiect de se plaindre pour ce que leur (*sic*) frères là ou ils ont le pouuoir usent d'une rigeur semblable ou plus grande contre ceux qui les contredisent. J'espère toutesfois qu'on ne les uoudra pas oster la liberté des consciences de la quelle ils ont jouy depuis l'Édict, que feu monsieur le Président de Thou a aidé à faire (2). Je n'ai rien à dire après cela,

Monsieur, que de prier Dieu de uous conseruer auecq noz autres amis en sa saincte guarde. Le 11e de may 1632

A Hambourg Votre serviteur plus humble

H. DE GROOT.

(Au revers)

A Monsieur
Monsieur du Puy
A Paris (3).

LETTRE SIXIÈME (4)

MONSIEUR,

La fièvre tierce m'a empesché, et m'empesche encore de me donner l'honneur de vous voir, et vous recommander auec toute affec-

(1) Edme Aubertin, savant ministre de l'Église réformée de Charenton, né à Châlons-sur-Marne en 1595, mort à Paris en 1652. Il publia en 1626 : *Conformité de la croyance de l'Église et de saint Augustin sur l'Eucharistie* (in-8), ouvrage qu'il reproduisit en 1633 sous cet autre titre : *l'Eucharistie de l'ancienne Eglise* (in-fol.). Comme il employait dans ce livre des termes injurieux contre les cardinaux Bellarmin et Duperron, et qu'il y prenait la qualité de ministre de l'Église *réformée*, mais sans y ajouter l'épithète de *prétendue*, ainsi que le voulaient les ordonnances, il y eut un arrêt du Conseil contre l'auteur et contre l'ouvrage ; mais l'affaire n'eut pas de suite. C'est sans doute à ces désagréments que Grotius fait ici allusion.

(2) On se rappelle les démêlés qu'eut Grotius avec les ministres de Charenton (voir plus haut p. 20). On trouve ici une preuve de plus de la tolérance de ce grand esprit.

(3) Fonds Du Puy, tome DLXXXIII, fol. 39.

(4) Les lettres qui suivent sont tirées des *Archives du Ministère des Affaires étrangères*, et appartiennent à la période *diplomatique* de la vie de Grotius.

tion les affaires de monsieur le Duc de Weymar. Je scay que le Roy lui a envoyé deux fois secours des braues gens, et lui a fait payer le terme escheu du secours ordinaire d'argent : mais aussi vous scauez, Monsieur, le grand hasard qu'il a courru en ces deux batailles et la perte qu'il a faitte de l'occasion à prendre Brisac, a faute des forces suffisantes (1). La fortune de la guerre est iournalière, et ceux qui hazardent beaucoup à la fin quelque fois se trouvent attrapez. Il luy faut des nouueaux cheuaux, la mortalité en ayant consumé un fort grand nombre, et mis à pied deux ou trois mille de ceux qui seruoient à cheval. Pour serrer Brisac, en laissant les autres garnisons bien fournies, il faudra bien de gens, et sera une affaire non pas de petite despense. C'est pourquoy i'espère que le Roy par vos bons conseils sera disposé à augmenter les troupes dudit Monsr. le Duc de Weymar, et desployer ses libéralitéz extraordinaires à un Prince qui mesmes quand il n'en auroit pas besoin, comme il en a grandement, les auroit bien méritées par des actions si grandes et si signalées, et si utiles à la France, et à ses alliez. La Suède trouvera particulièrement son contentement en cecy, voyant l'effet de promesses du Roy, fait par le dernier traitté de Hambourg, de porter puissamment ses armes bien avant dans Allemagne. J'ay trouvé bon, Monsieur, de vous enuoyer auec cette lettre les dernières résolutions que i'ay receu de Suède sur le fait des passeports pour les Allemans, et demeure

Monsieur,

Votre serviteur très humble,

H. DE GROOT.

A Paris, ce 5 septembre (1638).

Ayant escrit cecy i'apprens la très ioyeuse nouvelle de la naissance de monseigneur le Dauphin (2); Dieu le conserve, et le face croistre ès vertus de son père et de son grand père au contentement de la France et de tous ses alliez (3).

(1) Il m'est impossible de préciser quels sont les combats dont il est ici question. L'investissement de Brisach était déjà un fait accompli ou en voie d'accomplissement au moment où Grotius écrivait cette lettre.

(2) D'après les biographes, Louis XIV est né le 16 septembre 1638. Il faut donc penser, ou que Grotius a commis une erreur en datant cette lettre, ou qu'il l'a gardée plusieurs jours avant de l'envoyer.

(3) Ministère des Aff. étrangères. Correspondance de Suède, tome V, fol. 89. — Aut. sign., 2 p. in-folio. — Cette lettre est probablement écrite au ministre Bouthillier, mais la suscription manque dans l'original.

LETTRE SEPTIÈME

MONSIEUR,

J'auois espéré uostre uenue icy, mais voyant qu'elle tarde je n'ay osé différer d'aduantage de faire par cette lettre ce que j'eusse faict de bouche, qui est de uous prier par ordre exprès que j'ay receu de la Reine de Suède de la uouloir tant fauoriser que par son intercession le Roy ueuille permettre que Jehan de Thor commissaire de la Reine à Amsterdam puisse faire sortir librement et franchement de la France trois cens balles de chaneuas (canevas) (1) pour seruir à l'armée nauale de Suède. Je scay que cette marchandise est défendue et que pourtant que ce sera une faueur singulière que nous requerons. Mais l'amitié et alliance qui est entre les deux couronnes me le faict espérer, principalement ayant esgard que cecy sera employé au service commun. J'attendrai de uous cette courtoisie et demeurerai

Monsieur
Vostre serviteur très humble

H. DE GROOT.

Ce 28 de febvrier 1639.

SUSCRIPTION :

A Monsieur
Monsieur le comte de Chauigny, Conseiller d'Estat et secrétaire d'Estat et des Commandements de sa Maiesté Très chretienne (2).

In-folio. — Cachet armorié sur cire noire (3).

(1) On appelait ainsi une grosse toile à voiles.

(2) Archives des Affaires étrangères, Correspondance de Suède, tome V, folio 112. In-folio. Aut. sig.

(3) Le cachet dont se sert Grotius pour sceller cette lettre et les suivantes reproduit avec une variante (l'étoile en chef) les armoiries de la famille de Groot que donne M. Rietstap, dans son Armorial Général (Gouda, G. B. Van Goor, 1861). En prenant cet ouvrage pour guide, voici comment se blasonnerait le cachet de Grotius : « De sable à 3 besans d'or, rangés en bandes, accompagné en chef d'une étoile de.... et « en chef a senestre d'un corbeau d'or et en pointe de deux autres corbeaux aussi d'or, « ces deux derniers rangés en bande. »

LETTRE HUITIÈME

MONSIEUR,

Je uous suis infiniment obligé, et non seulement moi, mais aussi la Reine et couronne de Suède a cause de la promte expédition, qu'il uous a pleu faire en donnant des ordres a Monsieur du Hallier (1) de faire mener le baron de Waert (2) a Brisac (3) de quoi j'ay receu advis de la part du Résident de Suède qui est a Benfeld (4). Je vous prierais, Monsieur, de uouloir achepuer ce bienfait, et donner aussi des ordres à Monsieur Erlach (5) de faire mener le Baron de Waert a Basle si tost que le Marescal Horn (6) sera a Lindau et les gens du Duc de Bavière prest de le mener aussi a Basle. Et si tost que le Roi nous aura fait cette faueur, je serai très aise d'en auoir aduis par uostre courtoisie, me resjouissant grandement de la prospérité du Roi a Arras (7) et a Bapaume et souhaittant encore d'autres a Sa Maiesté et demeurant

Monsieur

Vostre très humble et très obéissant serviteur

H. DE GROOT.

A Paris le 20 de septembre 1641.

SUSCRIPTION :

A Monsieur

Monsieur le comte de Chauigny Conseiller du Roi en ses conseils d'Estat et priué et secrétaire d'Estat et des Commandements de sa Maiesté. (8)

(In-folio.) Cachet armorié sur cire rouge.

(1) François de l'Hopital, comte de Rosnay, seigneur du Hallier, depuis maréchal de France sous le nom de maréchal de l'Hopital, était en 1641 gouverneur et commandant des troupes françaises en Lorraine.

(2) Jean de Wert. Cette lettre a trait aux négociations engagées pour l'échange des généraux Horn et Wert. (Voir plus haut, p. 46 et suivantes.)

(3) Cet ordre ne fut pas exécuté, car ce ne fut qu'au commencement de l'année 1642 que l'échange eut lieu à Strasbourg. (Voir plus haut, p. 49.)

(4) Le résident de Suède à Benfeld, qui en était à la fois le gouverneur, s'appelait Mockhel.

(5) Jean-Louis d'Erlach (1595-1650), lieutenant du duc de Weymar et l'un des quatre officiers qu'il désigna dans son testament comme directeurs de son armée, dont il prit le commandement à la mort du duc en 1639. Très attaché à la France, il était, en 1641, commandant général du Brisgau et gouverneur de Brisach.

(6) Gustave, comte de Horn, sénateur et connétable de Suède (1592-1697). Fait prisonnier à Nordlingen, il resta pendant huit années entières aux mains des Impériaux qui l'échangèrent seulement en 1652 contre Jean de Wert. (Voir plus haut, p. 46 et suiv.)

(7) La ville d'Arras, cédée à Charles-Quint par le traité de Cambrai (1529), et attaquée inutilement par Henri IV en 1567, venait d'être prise par les troupes françaises. Elle fut définitivement laissée à la France par le traité de 1659.

(8) Archives du ministère des Affaires étrangères, Correspondance de Suède, tome V, folio 270.

Autogr. sign.

LETTRE NEUVIÈME

MONSIEUR,

La uille de Strasbourg ayant enuoié des députés uers le Roi pour faire des remontrances (1) sur des affaires qu'ils croient leur importer grandement; j'ai creu estre de mon debuoir de les recommander autant qu'il me sera possible, me confiant à uostre bonté et sachant que la dicte uille tesmoigne, autant que la neutralité lui permet une grande affection à la couronne de Suède et uit en très bonne intelligence auec les nostres qui sont à Benfeld. C'est pourquoi, Monsieur, j'ai osé uous prier d'appuyer par uostre faueur leurs requestres équitables et uous assurer.

Monsieur que ie suis,

Vostre très humble et très obéissant seruiteur,

Le 13 de féburier 1642.

Sans signature, mais autographe (2).

SUSCRIPTION :

A Monsieur,
Monsieur le comte de Chauigny
Conseiller du Roi en ses Conseils
d'Estat et Priué et secrétaire
d'Estat et des Commandements
de sa Maiesté (3).

(1) Les charges résultant de la guerre étaient sans cesse l'objet de réclamations auprès du roi de la part des villes de Strasbourg et de Colmar.

Le fond *Alsace* des « archives du ministère des Affaires étrangères », contient un grand nombre de documents à ce sujet.

(2) Cachet armorié sur cire rouge. (In-folio.)

(3) Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance de Suède, tome V, folio 284.

LETTRE DIXIÈME

MONSIEUR,

Aiant receu de lettres de la Reine de Suède, par lesquelles Sa Maiesté se resjouit de la uictoire obtenue par les armes du Roi près de Kempen (1), ne les aiant pas osé retenir jusqu'au retour de sa Maieste très chrestienne de peur de les faire trop viellir, j'ai prins la hardiesse de uous prier de les uouloir addresser aux mains très sacrées du Roi, en espérant que quand Sa Maiesté sera de retour j'aurai l'honneur de tésmoigner près d'elle mes resjouissances non seulement à cause de la dicte uictoire, mais de plusieurs autres que Dieu à donné desia et comme nous espérons et auons subiect de croire, donnera encore à sa dicte Maiesté, que Dieu conserue et uous donne

Monsieur toute sorte de contentement. A Paris, le 26 d'Auril 1642

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

H. DE GROOT (2)

La suscription de cette lettre, de format in folio, et autographe sig., manque à l'original.

LETTRE ONZIÈME

MONSIEUR,

Puisque ma recommandation de mademoiselle d'Egmond (1) a été si heureuse qu'il vous a pleu d'en escrire à Monsieur le Chan-

(1) Kempem, ville de la Province Rhénane, à cinquante kilomètres au sud de Clèves, fut prise en 1642 à la suite d'une victoire remportée sur les Impériaux par le maréchal de Guébriant.

(2) Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance de Suède, tome I, folio 288.

(1) Cette demoiselle d'Egmond était très certainement une petite-fille ou une petite-nièce du fameux Lamoral, comte d'Egmond, prince de Gavre, qui fut exécuté à Bruxelles avec le comte de Horn (qu'il ne faut pas confondre avec le gendre d'Oxenstiern dont il a été question ci-dessus, en 1568, par les ordres du duc d'Albe. Philippe d'Egmond, son fils aîné, mourut sans postérité; mais un autre de ses enfants, Charles,

cellier, je prendrai la hardiesse de uous importuner encore et prier de uouloir signer la lettre qui en est dressée : ce qui estant faict, Monsieur le Chancellier a promis de le sceller. La naissance de mademoiselle d'Egmond, sa parentée (*sic*) auecq la Reine de Suède et la compassion que j'ay d'une maison depuis longtemps malheureuse me font prendre cette hardiesse, estant

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,

H. DE GROOT.

Le 15 de juing 1642, à Paris.

SUSCRIPTION ;

« *A Monsieur,*
Monsieur le comte de Chauigny
Conseiller du roi en ses Conseils d'État
et priué secrétaire d'Estat et des
Commandements de sa Maiesté » (2).

(In-folio. L. a. s. Cachet armorié sur cire rouge.)

fut marié à Marie de Lens, baronne d'Aubignies et mourut en 1620, au service du prince d'Orange. Un autre membre de cette famille, Louis, comte d'Egmond mourut à Saint-Cloud, près Paris, et y fut enterré le 27 juillet 1654. Il avait été marié à Marguerite, comtesse de Berlaymont dont il eut un fils nommé Philippe et une fille morte sans alliance. Est-ce à cette fille ou à sa tante paternelle Philippe-Sabine d'Egmond (sœur de Louis), morte également sans alliance cette même année 1642 à l'âge de soixante ans, que se rapporte la lettre de Grotius ? — A cette époque, la famille d'Egmond, propriétaire de fiefs considérables dans le nord de la Hollande, avait renié les traditions de son illustre aïeul, et poursuivait à main armée à l'encontre de la République des Provinces Unies, la revendication de ses biens patrimoniaux. Il est assez singulier de voir Grotius se faire le champion d'une personne de cette maison ; et il fallait que l'ambassadeur de Suède eût alors bien oublié son ingrate patrie.

(2) Archives du ministère des Affaires étrangères. Correspondance de Suède, tome V, folio 298.

NOTE ADDITIONNELLE

J'ai plusieurs fois cité dans les pages qui précèdent les manuscrits de Peiresc conservés à la bibliothèque de Carpentras. Je relève, dans le catalogue publié par M. Lambert en 1862, les mentions suivantes de documents qui ont rapport directement ou indirectement à Hugues de Groot :

1°. — Dix lettres de Peiresc à M. Grotius, à Paris (Catal. III, p 101). — Il ne reste plus de ces dix lettres que celles qui portent les numéros 1, 6, 7, 8, 9 et 10. Les autres ont été volées. M. Tamizey de Larroque doit publier ces lettres dans la correspondance de Peiresc qu'il prépare en ce moment pour la collection des *Documents inédits*.

2°. — *Epistola Dothiae Wiardae ad Hugonem Grotium* (Embden, 12 octobre 1623). Nouvelles politiques : Mansfeld et Montereau. (Catal. II p. 262).

3°. — Trois lettres du roi Louis XIII à Grotius, octobre 1617, juillet 1618, juin 1621. — (Catal. III, p. 92-63). — M. Lambert a commis ici une erreur ; deux de ces lettres sont bien du roi, mais la troisième est de M. de Boissise.

Grâce à l'obligeance de M. Barrès, conservateur à la bibliothèque de Carpentras, je puis publier ces trois lettres, qui sont fort intéressantes pour la biographie de Hugues de Groot.

La première lettre de Louis XIII à Grotius se rapporte à une période critique de la vie de ce personnage ; il luttait alors contre les agissements du prince d'Orange, soutenant de tout son pouvoir le grand pensionnaire Barneveldt (v. plus haut, p. 12 et suiv.). Voici la lettre du Roi :

« Monsr Grossius. Jay bien voulu par le retour du Sr du Maurier, Con^er en mon con^el d'Estat et mon amb^r par delà, vous asseurer de la bonne volonté que je vous porte et du désir que j'auray de le vous tésmoigner quand il s'en présentera occasion, estant bien informé de l'affection que vous faictes paroistre par delà en ce qui s'offre pour le bien de mon service dont je vous sçay très bon gré, ainsy que vous dira mond. Amb^r sur lequel me remettant, je prie Dieu, Mons. Grossius qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde. Escript à Paris le 25 jour d'octobre 1617.

LOUIS

(Contresigné) BRUSLART.

« à Mons. Grossius. »

La seconde lettre de Louis XIII à Grotius lui fut remise par M. de Boissise, qui allait en Hollande pour essayer d'arrêter des discordes on ne peut plus nuisibles à la cause commune.

« Mons. Grossius. J'envoye par delà mon ambassadeur Extraordinaire le Sr de Boissize cons^r en mon cons^l d'Estat pour adviser aux moyens de composer les divisions qui y sont survenues, desquelles la suitte peult tirer après soy de trez dangereux accidens au détriment de la tranquillité de vostre République, le bien et advantage de laquelle m'estant en singulière recommandation j'ay creu leur debvoir rendre ce tesmoignage de bon amy et confédéré, et par mesme moyen ay bien voulu vous faire asseurer par le d. Sr de Boissize de ma bonne volonté en votre endroict, priant Dieu, Monsr Grossius, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde. Escript à Paris le XII jour de juillet 1618.

« LOUIS.

(Contresigné) « BRUSLART.

« A Monsr Grossius. »

La troisième lettre que nous publions ici est adressée par Boissise à Grotius, alors réfugié à Paris. Il lui assure qu'il est en sûreté en France et lui fait espérer une pension :

« V. C. Domino Hugoni Grotio
Lutetiam

« V. C. Nisi me aulicus æstus abripuisset D. Janinio Lutetiam repetenti, futurus eram comes fruendi tui causa. Ex eo intelligere potuisti, quanti te Mogistanæ nostri faciant. Laudant omnes eximias ingenii tui dotes, nec parvam tibi conciliasti gratiam quum in questione de te habita, vir bonus undequaque repertus es, hoc tantum exopto quod nomini et fœderi Gallico nimium faveres. Perfer et obdura, doctissime Groti, *tutum et benignum hospitium apud nos tibi erit.* Habes enim notorem certissimum Janninum cujus commendatione tua jam virtus III^mo Duci Luinio innotuit. Hujus consilio et authoritate ab optimo et magnanimo principe et primum *xenium et annuum congiarium tibi decretum est.* Hoc fruere donec tempestas civilis desæviat et aliquo ingenii tui fœtu majora beneficia provocare liceat. Meam certe operam, licet exiguam, nullo loco tibi defuturam polliceor. Quod si et de Rep. aliquid audire aves, Rex in obsidione Angeriani oppidi munitissimi in Santonibus totus est, cui si fœlix contigerit exitus, et firmiorem pacem et quietem musis amicam spero. Videant interea ordines vestri ne suppetias obsessis ferant. Non enim religionis negotium vertitur, bonos et pacis studiosos cives Rex æquali jure complectitur, sed factiosos, et qui purioris cultus obtentu statum regni convellunt comprimi publice interest. Vale, V. C., et nos ama. Ex castris ad Angerianum, Id. Junij MDCXXI

« tui studiosissimus et amantissimus
JO. TUMERIUS BOSSIZIUS. »

4°. — Lettre de Grotius aux États généraux, Anvers le 30 mars 1621. Deux feuilles in-4° sans titre et sans nom d'imprimeur. (Catal. III, 93.)

Cette lettre, écrite par Grotius au moment de son évasion, est fort intéressante, et je la publie ici, grâce à l'obligeance de M. Barrès.

« Hugo Grotius cy-devant syndic de la ville de Rotterdam et deputé au conseil des Deputez des Etats d'Hollande et Westfrise, et à l'assemblée des Estats Généraux, ayant esté delivré de la prison par la grace de Dieu, s'est arresté quelque peu de temps à Anuers, pour y attendre des nouvelles de sa femme, et la visite de quelques amis qu'il n'auoit de longtemps veus. Mais ayant entendu qu'après tant d'autres calomnies on avait aussi semé ce bruit, quil auoit dessein de se jetter au seruice des Archiducs, il a creu estre de son deuoir de le réfuter et de tesmoigner quil n'est point tellement esmeu du tort qui luy a esté faict par quelques uns qui luy ont osté jusques icy le moyen de défendre son innocence, qu'il ayt en rien changé l'affection qu'il a toujours porté à sa patrie : sur quoy il escrivit ces lettres d'Anvers aux Estats Généraux.

« Hauts et puissants seigneurs,

« Jay longtemps attendu l'ordre de vos seigneuries pour estre delivré de ma très griefue détention, qui ne m'affligeoit pas seulement, mais en partie ma femme et mes enfans. Mais voyant que quelques uns par haine particulière contre moy, cerchoient (*sic*) des nouueaux prétextes pour m'affliger dadvantage, ayants à cet effect ja semé quelques bruicts, jay trouvé un moyen de recouvrer ma naturelle liberté et l'ay effectué par l'assistance de Dieu sans aucun bris ni corruption. Et ne scachant point de retraite plus proche, je me suis rendu premièrement à Anvers, et verray en outre où je pourray trouver lieu de repos pour vacquer à mes estudes. Ce m'est chose bien dure, Messieurs, quil m'ait fallu tant endurer contre ma liberté, et en mes biens et souffrir encores, estant bien asseuré en ma conscience d'avoir autant que jay eu cognoissance des affaires donné de bons aduis et conseils pour l'accommodement des difficultés esmeues auparavant que je fusse appelé en charge, tesmoignant toujours toute fidélité envers mes maistres les magistrats de Rotterdam et obeyssance à mes seigneurs les Estats de Hollande et de Westfrise. Mais tout le mal receu et tout ce qui me pourroit advenir, ne me destournera jamais de l'amour que jay tousjours porté, et tesmoigné selon mon petit pouuoir à ma patrie : pour la liberté, repos et prospérité de laquelle je prieray tousjours le Tout-puissant, et qu'a cette fin aussi il luy plaise

« Hauts et puissans seigneurs donner à vos Seigneuries un bon et heureux gouuernement.

« De voz seigneuries le bien humble seruiteur

« H. Grotius »

« Quelques jours après estant venu en France, et arrivé à Paris avec désir de voir le Roy, et son Conseil, leur absence l'a priué de ce bonheur. Mais ayant veu quelques uns des Conseillers du Conseil d'Estat qui l'ont receu avec très grande humanité, et toute offre d'amitié, il leur a rendu raison de son innocence et déclaré de son bon gré et propre mouuement sa bonne affection qu'il a vers sa patrie les priant que de

tout leur pouvoir ils s'employassent vers le Roy qu'il luy pleust continuer la mesme bienveillance que le feu roy son père et Sa Majesté avaient porté à l'Hollande (qui est la patrie dudit Grotius) et aux autres provinces unies, et tesmoigner tousjours son soin au bien et repos de dictes Provinces. Les susdits conseilers luy ont dit que ceste sienne affection uers sa patrie seroit très agréable au roy, Sa Majesté ayant intention de tesmoigner sa bienveillance aux dittes Provinces, pourveu que les Directeurs d'icelles se comportent comme il appartient en son endroit. Ces choses estant telles et se pouvant prouver par le tesmoignage des gens de qualité eminente, on n'à (*sic*) laissé semer en Hollande, et ailleurs une copie d'une lettre par laquelle un certain personnage auroit donné à entendre aux Estats Généraux que Grotius estant arrivé à Paris le 13 d'apvril, auroit dit au Conseil du Roy, auoir demandé pardon aux Estats généraux de sa sortie, et de plus promis de se tenir coy, et ne rien faire contre lesdits Estats, et qu'à cette condition le Roy luy donneroit pension. Lequel récit est du tout esloigné de la vérité et malitieusement controuué. Car tant s'en faut que le dit Grotius maintenant qu'il est libre, ait demandé pardon, ou dit l'avoir demandé, que mesme en ses plus grandes afflictions, il n'a peu estre induit à ce faire, se confiant en Dieu, et en la bonne conscience qu'il a de la sincérité de ses intentions et droicture de ses actions : ce qu'il fera paroistre clairement (Dieu aydant) à tous ceux qui deceus par des faux bruicts en ignorent la vérité. Non plus aussi les conseillers du roy ont-ils requis de luy aucune condition, s'asseurans qu'il n'estoit venu à autre intention que tant qu'il seroit icy d'estre fidèle et obeyssant subject du roy, et mesme qu'il désireroit, s'il pouvoit rendre utile service à sa patrie. C'est le véritable recit du faict et des lettres qui servira à réfuter le mensonge et la calomnie, en attendant que la vérité en ce qui est le principal en tout cet affaire vienne en évidence à tout le monde. »

5°. — Lettre non signée (mss. n° 484, fol. 273) et datée de Paris, le 4 mai 1635, de laquelle nous extrayons le passage suivant, qui a trait au séjour en France du chancelier Oxenstiern (voir plus haut p. 35-36) :

«.... Pour ce qui est de nos nouvelles, nous avons en ceste ville le Grand Chancelier de Suède logé chez M. Grotius, ayant mieux aymé ce logement pour y estre incognito et avec plus de liberté que celluy des Ambassadeurs extraordinaires où le Roy le vouloit faire loger et déffrayer magnifiquement. Il doibt partir aujourd'hui pour aller à Dieppe lieu destiné pour son embarquement. Il a veu en ce peu de temps les principaux bastiments de ceste ville. Nous ferons effort aujourd'hui pour le veoir. Pour l'accueil qu'il a receu à Compiègne, il ne se peult rien faire de plus magnifique, tant pour les meubles que pour le traittement. Il parla au roy en latin et M. Grotius luy servit d'interprète, comme aussi près de la Royne. Quand il a pris congé de Sa Maj^té elle luy fait une grace bien particulière, tirant un anneau de son doigt du prix de 12 mille escus pour mettre dans le sien avec ces paroles, q'uil le prioit de le garder comme un gaige de son amitié et de l'estime qu'il faisoit de son mérite. La Royne luy a faict aussy présenter un diamant de six mille

escus avec une boette du portraict du Roy. M. le Cardinal la visite qu'il receut de luy, vint le recevoir jusques au milieu de son escailler prenant néantmoins la main droicte sur luy. Ils feurent près de trois heures en conférence très particulière, M. Grotius présent et parlant tousjours latin. Ce qui s'est négotié là, l'on ne le pénètre pas, et aussi n'est-il pas besoin. . . . . .
(Dans le reste de la lettre il n'est plus question de Grotius, mais seulement des affaires du temps; c'est une copie non signée (1).

6°. — « Devises et inscriptions par Grotius. (Cat. II, p. 213.) »

7°. — « Hugonis Grotii carmina quaedam etc. (Cat. III, p. 92.) »

8°. — « Ex Porphirio in Christianos Collecta ab Hugone Grotio. (Cat. III, 92.) »

9°. — « Hugonis Grotii, Christiana puerorum institutio baptizatorum alternis interrogationibus, versa ex belgica quod in carcere Hagiensi fecit. (Impr. a Leyde, 1642, in-8.) (Cat. III, p. 93.) »

10°. — « H. Grotii Sylva ad Franciscum Augustum Thuanum. Lutetiae, ex officina Rob. Stephani. 1621. In-fol. (Cat. III, p. 93). »

11°. — « Grotius, Alphabet ancien des Grecs. Latina, aeolia, etrusca. (Cat. III, p. 90.) »

12°. — « Avertissement touchant la navigation, le trafic, les pêcheries, etc., dans les mers où trafiquent et habitent les rebelles de Sa Majesté et de Leur Altesse de Hollande, Zélande et Frise. » (On lit en marge) : « Ce discours a été fait avant 1607 ; beaucoup de choses ont depuis changé « pour le fait du trafic et de la navigation, etc... Corrigé par M. Grotius. » (Cat. II, p. 32.)

13°. — « Certificats du prince d'Orange et des magistrats d'Anvers de la prompte obéissance et assistance des luthériens de ladite ville à l'exécution des édits et ordonnances du roi, etc. 13 avril 1567, 20 août 1585. (Avec cette note : *Recouvré de M. Grotius, en février 1622, à Paris.* » (Cat. II, p. 227).

14°. — « Dordrechtana synodus et Alezianas Refutatio generalis... » (Cat. III, 93).

15°. — « Harangue du sieur du Maurier à messieurs des États de la province de Hollande, le 13 mars 1618. »

« Proposition faite aux États-Généraux des Provinces-Unies par le Sr du Maurier, ambassadeur du roi, le 1er mai 1619, à eux exhibée par écrit le jour suivant. »

« Lettre de M. du Maurier écrite aux États-Généraux trois heures avant l'exécution du Sr Barnevelt, 13 mai 1619. » (Cat. II, p. 229.)

Nous aurions pu ajouter à cette liste un certain nombre de pièces qui se trouvent dans le tome 583 du fonds Du Puy, d'où nous avons tiré les cinq premières lettres plubliées plus haut, mais nous préférons, pour ne pas grossir démesurément cette notice, y renvoyer les personnes que cela pourrait intéresser.

(1) Je ne saurais assez remercier M. Barrès de ses obligeantes communications. Je dois aussi témoigner ma gratitude à messieurs les conservateurs du musée Plantin-Moretus à Anvers, où j'espérais trouver des documents intéressant Grotius. Malheureusement, le dépouillement de la volumineuse correspondance conservée dans cette collection n'a pas encore fait rencontrer de lettres de ce personnage.
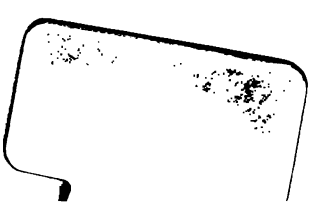
R.L.